45e ANNÉE. — 1896

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — CINQUIÈME ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1896



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.

LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1896

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES.

V.-L. Bourrilly. — **Les Préliminaires des Guerres de Religion en France. — IV. Vassy. — La prise d'armes générale.** 617

DOCUMENTS.

E. Teissier. — **Remonstrances et doléances des Églises refformées des villes et diocèse de Carcassonne, baillées aux Estats tenus à Montpellier le 10e may 1563**.......... 648

Eugène Ritter. — **Une page de Jean-Jacques Rousseau sur les Protestants**.......... 654

SÉANCES DU COMITÉ. — *10 mars. — 14 avril. — 9 juin. — 16 octobre 1896*.......... 659

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. W. — **A Nieulle en Saintonge**, le 11 octobre 1896 : **Les Chasseloup-Laubat, Garesché et autres familles huguenotes de Saint-Sornin ès îles de Marennes**.......... 663

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES.

Ch. Pradel. — **Débuts de l'Imprimerie à Montpellier.** — G. Bridel et Cie. — **Jean Calvin, par E. Doumergue.** — Trocmé. — **Registres de la Barrière.** — C. Osmont de Courtisigny. — **Famille Thioult de la Luzerne.** — E. Albaric et F. Teissier. — **Famille Mirial**.......... 667

NÉCROLOGIE.

H. Dannreuther. — **M. le pasteur O. Cuvier**.......... 670

N. W. — **Avis important**.......... 672

ILLUSTRATIONS.

La maison de Pierre-Isaac Garesché, à Nieulle, d'après une photographie.......... 664

Portrait de Pierre-Isaac Garesché d'après une gravure du temps... 665

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PRÉLIMINAIRES DES GUERRES DE RELIGION EN FRANCE[1]

IV

Vassy. — La prise d'armes générale.

I

Les idées qui avaient guidé l'Hôpital dans la rédaction de l'édit de janvier étaient trop élevées pour être parfaitement comprises autour de lui; les passions étaient trop excitées pour permettre une application immédiate et complète de l'édit lui-même. On le vit bien dès l'abord. L'accueil qu'on fit à ce document dès son apparition montra clairement que loin de mettre fin aux troubles, il les entretiendrait plutôt et leur servirait d'aliment.

Les protestants, en faveur de qui l'édit de janvier était rendu ne s'en montrèrent pas entièrement satisfaits. Ils attendaient davantage, et ils furent déçus. « L'édit est rédigé en termes un peu durs », écrit Bèze à Bullinger[2]; et l'exécution de certaines clauses était jugée « fâcheuse et difficile[3] ». Il semblait « à plusieurs qu'on pouvait selon le temps obtenir plus grande liberté que celle qui se présentait » et surtout il était « grief à ceux qui avaient déjà occupé des temples et autres lieux publics dans les villes, de les laisser ». Sur ce

1. Voir plus haut p. 584.
2. *Op. Calv.*, XIX, 315.
3. *Hist. Eccl.*, I, 758.

point, les protestants perdaient à l'édit et ils se plaignaient « vu qu'en les renvoyant aux faubourgs, on rendait leur condition beaucoup pire qu'elle n'était ». Certains même comme Bèze et Languet y voyaient plutôt un piège qu'une mesure de conciliation, une occasion de guerre civile plutôt qu'au moyen propre à l'éviter[1].

Pourtant, tel qu'il était, les protestants l'acceptèrent. Dans la lettre que les députés et les ministres réunis à Saint-Germain envoyèrent aux Églises de France, ils tracèrent la conduite à suivre : « Il faut considérer que si nous sommes privés, pour un temps, de quelque commodité, le grand bien qui s'offre de l'autre côté doit effacer l'ennui qu'aucuns pourraient avoir de ce qu'ils perdent, joint que ce n'est pas ici le dernier bénéfice que nous espérons de notre roi. » En conséquence, passant en revue les divers articles de l'édit, ils les expliquaient, et concluaient invariablement : « Il faut obéir[2]. » Les Églises, en général, obéirent à ces injonctions venues des ministres, mais sans manifester cet enthousiasme que quelques historiens leur ont prêté[3].

L'opposition des catholiques était moins inattendue : elle fut très violente. Le clergé se refusait absolument à admettre l'édit. Nous avons vu quel traitement, Quintin, dans son *Discours aux États d'Orléans* proposait d'infliger aux réformés. Leur reconnaître la liberté de s'assembler, même sous conditions, paraissait non seulement un sacrilège, mais un danger pour l'État. C'est « un édit si pernicieux pour la République et pour le repos public, et pour la manutention du royaume, s'écrie Bruslart[4], qu'il n'est possible plus ». C'était la dualité de religion introduite en France, une situation analogue à celle qu'avait établie en Allemagne l'*Interim* d'Augs-

1. Bèze, *loc. cit.*, note 1. — Languet, cité dans *Hist. Eccl.*, I, 759.
2. *Hist. Eccl.*, I, 760 sqq. — *M. C.*, III, 93 sqq.
3. Par exemple, M. A. de Ruble dit : « L'édit de janvier fut salué par les applaudissements unanimes du parti réformé, » *op. cit.*, IV, 14. — Voir sur l'application de l'édit à Agen, *Hist. Eccl.*, I, 897; — à Angers, *Ibid.*, 838; — à Autun, *Ibid.*, 868-869; — à Auxerre, *Ibid.*, 853; — à Bordeaux, *Ibid.*, 874; — à Grenoble, III, 240; — à Montpellier, I, 977; — à Nîmes, III, 138; — à Rouen, II, 610; Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, II, 374, etc.
4. Bruslart, *Journal*, *M. C.*, I, 70.

bourg. C'était « un Interim tacite[1] », « une sommaire approbation de cette malheureuse secte calviniste sous le scel du roi ». Quelle monstruosité pour des gens convaincus que la tranquillité de l'État était indissolublement liée à l'unité de foi ! Pour lesquels la formule : « une foi, une loi, un roi », était une vérité incontestable et presque un dogme ! Ils disaient comme Pasquier que c'était « débauche que dans une même ville, il y eut exercice de deux religions ». Ils voyaient déjà le royaume déchiré par la guerre civile et plongé dans un abîme de maux.

Aussi la mise en vigueur de l'édit n'alla pas sans difficultés. Pour qu'il fût applicable, il fallait que les Parlements l'eussent enregistré; et les parlementaires n'étaient rien moins que favorables à ceux de la religion et à l'Hôpital lui-même. La plupart des Parlements de province l'enregistrèrent sans trop d'opposition[2], même dans les régions où les troubles étaient fréquents et violents. Le Parlement de Toulouse, le plus sanguinaire de France, au dire de Bèze, l'enregistra le 6 février, après quelques modifications, il est vrai. — Seul, le Parlement de Dijon, soumis à l'influence de Tavannes[3], refusa toujours l'enregistrement. Il suivait ainsi l'exemple de celui de Paris. Le Parlement de Paris accueillit l'édit de janvier comme il avait fait les autres : il refusa d'enregistrer. L'opposition dura deux mois. Le chancelier fit des concessions : le 14 février, il répéta avec insistance que l'édit n'était que provisoire; il donna au terme « officier » une acception qui limitait la portée de l'édit[4]. Le Parlement se montra intraitable. Aux reproches du roi et de la reine-mère, il répondit par des remontrances; à deux reprises[5] des lettres de jussion furent envoyées : le Parlement ne se soumit pas.

1. Expression de Sainte-Croix dans sa lettre à Borromée du 17 janvier. Cf. Conversation de Chantonnay avec Catherine de Médecis, dans *M. C.*, II, 601.

2. Le Parlement de Rouen l'enregistre le 27 janvier, celui de Bordeaux, le 6 février, celui d'Aix, à la même date. Sur l'opposition du Parlement de Toulouse, Cf. Haton, *Journal*, I, 188.

3. Cf. Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, 29. Tavannes estimait que « l'édit de janvier était la porte par où les huguenots étaient entrés en France ». G. de Saulx-Tavannes, *Mémoires*, coll. Michaud et Poujoulat, VIII, 247.

4. *M. C.*, III, 16.

5. Le 14 février, *M. C.*, III, 17; — le 1er mars, *M. C.*, III, 19.

Les visites du maréchal de Montmorency, de son père le connétable, du roi de Navarre, de la reine elle-même[1] n'eurent pas plus de résultat. Enfin le 5 mars, sous des menaces de sédition, il se décida à enregistrer l'édit. Il le fit de très mauvaise grâce : « La Cour ayant égard aux lettres patentes du roi (du 1er mars), à l'urgente nécessité du temps, et obtempérant à la volonté dudit seigneur roi, enregistre l'édit « sans « approbation toutefois de la nouvelle religion; le tout par « manière de provision, et jusques à ce que par ledit sei- « gneur roi autrement en ait été ordonné[2]. »

L'opposition du Parlement trouvait dans le clergé catholique un appui et des encouragements; elle avait la faveur du peuple. L'opinion populaire était violemment excitée par les prédicateurs. On commença de « mépriser les protestants en paroles dédaigneuses; les voyant sortir des villes pour aller aux faubourgs et villages où se faisaient les prêches et retourner mouillés et crottés[3] ». On se moquait d'eux, on leur jetait des pierres et de la boue; on faisait mille contes sur les femmes de la religion, qui n'étaient pas à leur honneur. Il n'était pas de vexation dont on n'usât. A Chartres[4], on décide que « nul ne donnerait à besogner aux artisans de la religion et que tous les serviteurs de boutiques seraient chassés par les maîtres de métier ». A Aix[5], les catholiques s'assemblent devant la maison du ministre et des protestants connus, lancent des pierres en criant : « Fouero, lutheran ! » (Dehors, luthériens). — A Paris ils étaient plus exaltés qu'ailleurs : dans un violent manifeste[6], ils opposent leur conduite à celle des protestants et concluent : « Laissent donc les habitants de Paris à penser lesquels doivent plutôt vuider (la ville) ou les anciens ou les autres. Que cela ne se peut faire sans grands troubles; aussi la femme n'enfante sans douleur. Que le royaume jà affligé y aura générale perte;

1. *M. C.*, III, 24; Cf. Haton, *Journal*, I, 187.
2. *M. C.*, III, 20, 21.
3. Castelnau, *Mémoires*, III, vi.
4. *Hist. Eccl.*, I, 841.
5. Arnaud, *Hist. des protestants de Provence*, I, 131. Il y avait aux portes d'Aix un pin fameux aux branches duquel on pendait les protestants et dont on disait alors « qu'il portait tous les jours de nouveaux fruits ».
6. Inséré dans le *Bull. Hist. du Prot. franç.*, XVII, 534-540.

aussi corps n'a mal sans endurer plaie et perte de sang pour recouvrer la santé. Le royaume qui est un corps politique ne peut être remis sans que la partie d'icelui en souffre mal. Que l'on juge sur qui ce mal doit tomber, sur celui qui vit bien ou [sur celui qui] mal fait. »

Les protestants de leur côté ne se souciaient guère par leur attitude ou leurs paroles de ménager les susceptibilités des catholiques. Fiers des progrès de leurs doctrines, les ministres prêchaient plus hardiment que jamais, « commençaient ordinairement leurs sermons contre les abus de l'Église » et « de là entraient pour la plupart en invectives[1] ». Agrippa d'Aubigné[2] lui-même reconnaît que « les réformés élevés de leur droit, estimaient toutes doutes effacées, ne chantaient que la victoire de leurs ministres et tenant dans le poing l'édit de janvier, s'étendaient par delà ses bornes ».

L'orgueil et l'arrogance des protestants entretenaient l'irritation des catholiques. La haine et l'exaspération des deux partis croissaient de jour en jour. Tous les efforts des magistrats tendaient à empêcher que de leur rencontre naquît un conflit et de là, peut-être, une conflagration générale. A Toulouse[3], où la foule catholique exécrait les protestants, dès la publication de l'édit, les « messieurs de la ville » font appeler le pasteur de Nort, le reconnaissent comme ministre, le mettent sous leur sauvegarde et 7 à 800 hommes armés sont chargés de l'accompagner au prêche et de l'en ramener. — Le gouverneur de Lyon, Soult, fait protéger par armes le prêche de la Guillotière et de la Platrière contre « les bouchers et les bateliers du quartier Saint-Vincent[4] ». — A Béziers[5], il est accordé « entre les principaux de l'une et l'autre religion que chacune aurait son capitaine et sa compagnie de 25 hommes pour entretenir les uns et les autres en paix ».

Mais ces précautions, — qui d'ailleurs n'étaient pas prises partout, — ne réussissaient pas toujours à prévenir les collisions. Quelquefois les protestants l'emportaient sur leurs

1. Castelnau, *Mémoires*, III, 5.
2. Agrippa d'Aubigné, *Hist. univ.*, III, 1.
3. *Op. Calv.*, XIX, 282, Lettre de Nort, pasteur de Toulouse, à Calvin.
4. *Hist. Eccl.*, III, 253.
5. *Ibid.*, I, 968.

adversaires. Le 1er mars, à Limoux[1], à l'heure des vêpres, une sédition éclate entre catholiques et protestants : deux catholiques sont tués. Le plus souvent les protestants étaient les victimes. A Paris[2] où, bien que l'édit de janvier ne fût pas enregistré, les réformés avaient des lieux autorisés pour leurs prêches et s'y réunissaient en armes sous la protection de grands seigneurs, comme Condé, les séditions sont fréquentes; « des meurtres et des homicides se commettent chacun jour. La publication de l'édit (6 mars), loin de calmer l'agitation, l'excite davantage encore ». — A Chartres[3], le ministre est arraché de sa chaire, qui est vendue à l'encan; la foule dépend le cadavre d'un soldat huguenot et lui fait subir toutes sortes d'outrages. — Au début de mars, à Narbonne[4], sous prétexte d'un duel fictif entre deux Espagnols, tous les habitants sortent de la ville; on annonce alors que le duel est renvoyé et les portes de la ville ne sont ouvertes qu'aux catholiques : *alii sunt exclusi.* — A Carcassonne[5], on profite du moment où les protestants sont à leur prêche hors de la ville pour fermer les portes. Au retour, les protestants luttent pour rentrer et trois sont tués. — A la même époque, Castelnaudary[6] est le théâtre d'un massacre qui rappelle par son horreur celui de Cahors. Une procession générale passe devant le lieu où se tient le prêche. La bataille s'engage d'abord à coups de pierres; puis le feu est mis au temple; plus de soixante protestants sont blessés; quarante à cinquante sont tués, dont le contrôleur, le juge ordinaire, l'avocat du roi, deux consuls et le ministre Giscart « auquel, après sa mort, on tira les tripes du ventre qu'on brûla avec autres indignités ».

1. *Hist. Eccl.*, III, 171.
2. *M. C.*, III, 104. — Lettres de Bèze à Calvin du 26 février, *Op. Calv.*, XIX, 297, du 4 mars, *Ibid.*, 318; — de Bèze à Bullinger du 2 mars, *Ibid.*, XIX, 315. — Bruslart, *Journal* dans *M. C.*, I, 72.
3. *Hist. Eccl.*, I, 841.
4. Lettre de Viret à Calvin du 23 mars 1562, *Op. Calv.*, XIX, 357.
5. Lettre de Viret déjà citée, *Hist. Eccl.*, III, 160.
6. Lettre de Viret déjà citée, *Hist. Eccl.*, III, 157. — La date du 22 mars donnée par l'*Hist. Eccl.* comme date du massacre de Castelnaudary est fort improbable. Le fait a dû se passer plus probablement vers le 15 mars, comme les précédents. — Le même 15 mars une émeute est sur le point d'éclater à Béziers, *Hist. Eccl.*, III, 159.

Par suite de la faiblesse du pouvoir central, de l'impuissance ou de l'hostilité des pouvoirs locaux, il devenait manifeste que dans toute la France l'édit de janvier allait contre son but. Au lieu d'empêcher ou seulement de différer la guerre civile, il la rendait inévitable et prochaine. Par les émeutes et les massacres que son application suscitait, il fournissait des occasions multiples de la faire éclater. Le massacre de Vassy ne fut qu'une de ces occasions.

II[1]

Le duc de Guise avait quitté la cour à la fin d'octobre 1561, et s'était retiré dans ses terres. Il laissait Catherine de Médicis s'engager de plus en plus dans sa politique favorable aux protestants. Pour lui, se mettant à la tête des intérêts catholiques, il négociait avec le roi d'Espagne Philippe II et essayait de se concilier l'amitié et au besoin l'appui des princes luthériens d'Allemagne. Il leur demanda une entrevue[2]. Le duc Christophe de Wurtemberg répondit seul à son appel et au milieu de février 1562 (15-18 févr.), une entrevue eut lieu à Saverne entre ce duc et les princes lorrains. Ces derniers, en flattant les goûts théologiques du souverain du Wurtemberg jetèrent les bases d'un accord entre les catholiques et les luthériens et d'une action commune au concile de Trente[3]. L'entrevue de Saverne n'était qu'un point de départ. Elle n'avait pas répondu entièrement à l'attente de Guise puisque, seul des princes allemands, le duc de Wurtemberg y assistait[4]. Elle en présageait d'autres, car il est bien évident que si le duc de Guise s'était livré à

1. Pour les sources du massacre de Vassy, voir une Note supplémentaire.

2. Sur les rapports du duc de Guise avec les princes allemands, voir leurs lettres publiées dans le *Bull. Hist. Prot. franç.*, XXIV, 71-83; 115-122; 209-221; 499-513. — Lettre de Rascalon au nom du duc de Guise au comte Wolfgang, 8 novembre, et au duc de Wurtemberg, 15 novembre; — Lettres du duc de Wurtemberg au duc de Guise, 22 novembre 1561 et 10 janvier 1562; — réponses du duc de Guise du 3 décembre 1561 et du 14 février 1562.

3. Le récit de cette entrevue, écrit par le duc de Wurtemberg, se trouve dans *Bull. Prot. franç.*, IV, 184-196; il est reproduit par Delaborde, *Gaspard Goligny*, II, 562-570.

4. Cf. la lettre du duc de Guise au duc des Deux-Ponts, 16 février; Guise regrette que le duc ne se soit pas trouvé à Saverne.

des discussions théologiques, c'était pour entrer plus avant dans l'amitié du duc Christophe, afin d'obtenir de lui des secours et, par son intermédiaire, l'appui ou tout au moins la neutralité des autres princes luthériens. Son hypocrisie était de la politique. Il se préparait à la guerre. Mais, assurément, après l'entrevue de Saverne, il n'était pas encore prêt à l'engager.

A son retour de Saverne, le duc de Guise reçut du roi de Navarre, dès lors complètement inféodé à Philippe II, des lettres qui le rappelaient à la cour et le priaient de venir « avec bonne compagnie ». La reine-mère lui faisait une prière analogue[1]. « Ledit duc ayant donc, pour cet effet, averti ses amis et serviteurs, et donné charge au comte de Rockendorf de lever quelques cornettes de reîtres, partit de sa maison de Joinville[2]. »

C'était à Joinville que demeurait sa mère, Antoinette de Bourbon, princesse très pénétrée de la grandeur de sa maison et profondément catholique[3]. Elle était indignée par l'attitude des gens de Vassy. La population de Vassy n'était pas bien disposée pour les Guises. Elle avait contre eux de nombreux griefs. Sous Henri II, la baronnie de Joinville avait été séparée de la prévôté et du siège royal de Vassy, dont elle était la plus importante dépendance, pour être érigée en principauté et donnée aux Guises. En 1561, le duc François s'était emparé de l'administration et des revenus de la ville sous prétexte que Vassy était du douaire de sa nièce, Marie Stuart. D'où une hostilité manifeste. Enfin Vassy était protestant. Une Église y avait été organisée à la fin de 1561, peu après le colloque de Poissy. Ses progrès rapides avaient alarmé Antoinette de Bourbon. Elle avait chargé l'évêque de Châlons, Jérôme Bourgeois (*Burgensis*), et un moine de ramener les habitants dans la droite voie. A la suite d'une sorte de joute théologique, l'évêque fut obligé de se retirer : il avait com-

1. Delaborde, *G. Coligny*, II, 23. — Cf. *Op. Calv.*, XIX, 319, Lettre de Bèze à Calvin du 4 mars. — Voir dans Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, II, 170, la réponse du duc à ces lettres.

2. Castelnau, *Mémoires*, III, 7.

3. Voir le livre de G. de Pimodan, *La mère des Guises, Antoinette de Bourbon*, 1889.

plètement échoué dans sa mission, et même s'était couvert de ridicule. A son départ, « aucuns crièrent à haute voix : Au loup, au renard, à l'âne, à l'école, devant, devant[1] ! » Il alla aussitôt se plaindre auprès de la mère des Guise. Blessée par cet échec, irritée par les propos hostiles, elle ne manqua pas d'exciter son fils contre les protestants de Vassy. Lui arracha-t-elle la promesse de châtier ces gens « arrogants et fort téméraires »? On ne saurait le dire. En tout cas, il est certain que l'animosité du duc de Guise contre les Huguenots en fut accrue; d'autant plus qu'à ce moment même de graves nouvelles lui arrivaient de son gouvernement du Dauphiné : son lieutenant, Lamotte-Gondrin, ne pouvait réprimer les discours des réformés et fermer leurs prêches. Le dernier jour de février, le duc lui écrit une lettre où se montre clairement son état d'esprit. Il lui recommande, « s'il se fait par delà quelque assemblée notable et où y il ait beaucoup de gens..., de se saisir du ministre et le faire tout soudain pendre et étrangler[2] ». Remarquons que le duc ne parle que du ministre, « des prédicants ». Les supprimer sans pitié est, à ses yeux, le seul moyen de venir à bout des autres.

Le dimanche 1er mars, au matin, le duc partit de Dammartin : il était accompagné par son frère, le cardinal de Lorraine, dont la poltronnerie était célèbre, par sa femme « grosse » et les femmes de la duchesse, par deux de ses fils dont l'un était encore très jeune. Il avait une escorte d'environ deux cents chevaux, « ayant chacun homme monté sur iceux deux ou trois pistolets et plusieurs d'eux portants grandes haquebutes. » Outre qu'un seigneur de son rang ne voyageait jamais seul, le duc ne faisait ainsi que suivre les recommandations du roi de Navarre. A Brousseval, on entend sonner le prêche de l'Église réformée de Vassy. Selon les relations protestantes, il ne fut dès lors plus possible au duc et à sa suite de dissimuler leur dessein. « Ceux qui étaient

1. *Discours entier*, etc., dans *Arch. cur.*, IV, 131.
2. *Hist. Eccl.*, III, 300. — Le post-scriptum écrit quatre jours après le massacre n'est pas moins caractéristique. « *Il vous faut attraper les prédicants*, quand ils sont peu accompagnés, hors de leurs prêches, ou en autres lieux, comme verrez à propos, et soudain, sans billet au pied, les faire pendre par les prévôts comme séditieux et contrevenants aux édits du roi. » *Ibid.*

plus grandement respectés et honorés et d'autres moindres en qualité, laissèrent échapper ces mots : « Par la mort Dieu, « l'on les huguenotera bien tantôt d'une autre sorte » ; et les pages, varlets et laquais jurant par la mort Dieu, disaient : « Ne nous baillera-t-on pas le pillage ? » Il est possible en effet, que le duc, entendant sonner le prêche de Vassy, ait eu dès lors l'intention de châtier le ministre de Vassy et de donner une leçon aux réformés. Le duc avait l'administration de la ville ; plusieurs de ses sujets assistaient au prêche, et comme les protestants n'étaient pour lui que des séditieux, dans le désir de préserver de la contagion ses propres terres, voisines, il pouvait se croire autorisé à profiter de son passage à Vassy pour faire sentir son autorité à ces gens qu'on lui avait représentés « scandaleux, arrogants et fort téméraires ». Mais il se peut aussi qu'il n'ait eu ce dessein qu'à Vassy même.

Il y arriva bientôt, descendit à l'église pour entendre la messe, comme c'était son habitude. « Faisant tenir de lui et des plus apparents les chevaux tout bridés, sans rien mettre en l'étable », il entra dans « ledit moustier avec le prieur de Vassy, suivi de force pages et laquais avec leurs haquebutes longues et leurs gantelets et pistolets ». Il en sortit presque aussitôt, moins peut-être parce qu'il ne pouvait se contenir de mettre à exécution son dessein meurtrier, que, comme l'affirme le duc, parce que, ne voulant pas dîner à Vassy, il avait hâte de gagner le village voisin où « sa disnée avait été préparée ».

Ayant rallié une partie de sa compagnie d'ordonnance, 40 hommes d'armes et archers qui l'attendaient en armes, à Vassy depuis le matin, il voulut avant de partir faire « telles remontrances qu'il jugeait le plus à propos aux réformés ». Ils étaient réunis à quelque distance de là, dans une grange qui appartenait en partie au duc, au nombre de deux cents[1]. Ils étaient rassemblés en dedans des murs de la ville[2], ce qui

1. Les divers récits ne sont pas d'accord sur le chiffre : Bèze dit 200 ; Guise 500 ; le *Discours entier*, 1,200. Ce dernier chiffre est évidemment exagéré. Si les réformés avaient été 1,200, le duc n'aurait pas manqué d'insister sur une si grande agglomération d'hommes.

2. Le *Discours entier* dit (*Arch. cur.*, IV, 140) : « Et étant sur ledit toit,

était contraire « aux ordonnances et commandements de Sa Majesté ». Le duc avait un bon prétexte pour intervenir, et s'il suivait lui-même le conseil qu'il avait donné la veille au sieur de Lamotte-Gondrin, il devait se saisir du ministre, sans autrement s'attaquer aux fidèles.

Le duc étant donc sorti de l'église, envoya en avant quelques hommes, parmi lesquels La Brosse, pour « signifier » aux réformés « le désir qu'il avait de parler à eux » ; lesquels d'ailleurs il suivait de bien près. Les deux narrations catholique et protestante sont d'accord sur cette démarche préliminaire. Mais que se passa-t-il à l'arrivée des hommes du duc ? Ici les deux récits diffèrent complètement, et nous n'avons aucune raison de nous décider pour l'un plutôt que pour l'autre. Selon les protestants, La Brosse et ses compagnons sont invités poliment à s'asseoir; mais ils s'écrient : « Mort Dieu, il faut tout tuer! » et s'empressent de gagner la porte qu'on ferme à la hâte. D'après le duc de Guise, à l'approche de ses envoyés et sans les entendre, les réformés ferment la porte violemment et se mettent à lancer des pierres.

Que la provocation vînt du duc de Guise ou des huguenots, la bataille commença bientôt. Les protestants n'étaient armés que de pierres « dont ils avaient une provision et des plus grosses[1] ». Ils en jetèrent sur les gens du duc et lui blessèrent une quinzaine de gentilshommes : La Brosse fut renversé à côté de lui par un coup à la tête. Lui-même reçut trois blessures dont une seule, au bras, avait quelque gravité. Les catholiques répondirent par des coups d'arquebuse, la porte de la grange fut enfoncée et l'engagement devint général. Les malheureux huguenots entassés dans la grange furent la proie des soldats du duc. Soldats et valets, excités par les

craignant de tomber de rechef ès mains de leurs ennemis, *sautaient par dessus les murailles de la ville*, qui étaient lors de grand hauteur et s'enfuyaient droit aux bois et aux vignes. » Voir d'ailleurs, dans ses traits généraux, la disposition des lieux, d'après un plan manuscrit de Vassy conservé à la *Bibliothèque de la Société d'Hist. du Prot.* On y remarque, notamment que, pour se rendre à la grange, le duc de Guise fut obligé *de se détourner de son chemin.*

1. La grange semble avoir été encore en construction : le toit n'était pas encore achevé.

blessures qu'avaient reçues leurs maîtres, se précipitèrent et, à coups de coutelas et d'épée, massacrèrent tout sur leur passage. Le ministre, Léonard Morel, déjà blessé d'un coup d'arquebuse, est arraché de sa chaire, traîné dehors, à moitié assommé par des coups d'épée sur la tête. D'autres, « à grands coups de coutelas, cimeterres et épées » sont chassés hors de la grange; « en sortant leur convenait passer par deux rangs, tant de gens d'armes que des autres de sa compagnie et par le milieu d'entre eux, comme par une allée et passage de grande longueur; et en passant, chacun d'eux frappait à grands coups d'épée et coutelas sur eux »; ceux qui ne tombaient pas, étaient incontinent remontés par une autre troupe de la compagnie qui tuaient et blessaient « en aussi grande cruauté ». Quelques-uns crurent pouvoir gagner la campagne en passant par le toit : aperçus, on tira sur eux, à grands coups d'arquebuses « comme sur des pigeons[1] ».

Le massacre dura environ une heure et demie. Il fut accompagné du pillage. Le tronc fut éventré. « La maison d'un nommé Champignon, voisine de la grange fut saccagée et pillée « jusqu'à la dernière serviette », sous prétexte qu'elle contenait des armes. » La femme de Nicolas de Thielemant fut tuée par deux laquais qui lui ôtèrent « son demi-ceint et ses agrappes d'argent ». D'autres sont dépouillés de leurs manteaux, bonnets, chaperons, ceintures et gibecières, les femmes, de leurs chaperons et de leurs coiffes. Le duc fut impuissant à faire cesser le massacre et le pillage que sa présence semblait encourager. Le nombre des morts dépassait quarante, celui des blessés cent. Plusieurs moururent des suites de leurs blessures. Après deux heures de ce spectacle, quant tout fut fini, le duc de Guise quitta Vassy, emmenant prisonniers le ministre, le capitaine et les deux échevins de la ville; il gagna Alancourt où il dîna, puis alla coucher à Esclaron. Le lendemain, le capitaine et les échevins furent mis en liberté après de vives réprimandes. Quant

1. Entre autres détails, le *Discours entier* ajoute celui-ci : La duchesse de Guise entendant le bruit et les cris, fit prier son mari d'épargner les femmes grosses. Déjà, lors de la conjuration d'Amboise, elle avait montré la même pitié pour les victimes et n'avait pu supporter le spectacle des supplices auquel assistait toute la cour.

au ministre, il fut enfermé au château de Saint-Dizier et n'en sortit que le 8 mai 1563.

Bien qu'il n'eût pas prémédité[1] ce massacre, le duc de Guise sentait que la responsabilité en retombait sur lui. Il était coupable de s'être laissé aller à sa colère et surtout d'avoir laissé faire ses gens. Il comprit tout de suite quelle *faute* venait d'être commise. Ses adversaires ne manqueraient pas de faire de ce massacre un acte voulu, d'y voir une intention manifeste de rompre l'édit de janvier. De plus, c'était le bénéfice de l'entrevue de Saverne perdu. Comment faire croire au duc Christophe, après Vassy, qu'il n'était animé que d'intentions bienveillantes envers les protestants? Faisant peu de cas de la vie humaine, comme, d'ailleurs, la plupart des hommes de son siècle, le duc de Guise dut être surtout frappé de l'importance politique du massacre. La provocation venait de lui : c'était un désavantage, une infériorité dans la lutte qui allait s'engager.

Il résolut de ne pas l'augmenter. Il quitta Vassy le plus tôt

1. La question de la préméditation est la question capitale dans ce massacre. Il faut donc bien s'entendre sur le sens de ce mot, expliquer en quoi consiste la préméditation. D'après J. Bonnet, dans son récit publié dans le *Bull. Hist. Prot. franç.*, XXXI, 49-60, 97-108, Guise aurait cherché l'occasion d'un massacre dès la fin de l'entrevue de Saverne : « Les choses en étaient là lorsque François de Guise revint de Saverne avec le secret dépit, pour ne pas dire la honte du triste rôle qu'il venait de jouer, et ne cherchant qu'une occasion de se relever à ses propres yeux, par un coup d'éclat, qui serait un signal pour ses partisans, un défi pour ses adversaires, les promoteurs de la tolérance. » *Ibid.*, p. 59. Eh bien, non! Le duc n'est pas venu à Vassy avec l'intention formelle, arrêtée, de massacrer les protestants, de violer l'édit de janvier et d'allumer la guerre civile. La question est de savoir non pas s'il était ou non décidé à tolérer les assemblées protestantes qui s'autorisaient de l'édit de janvier (comme à peu près tous les catholiques, le duc [cf. sa lettre à Lamotte-Gondrin] n'admettait pas l'édit), mais si, à la date du 1er mars 1562, le duc était en posture de *violer ouvertement* l'édit et d'engager la lutte. Or, le duc n'était pas sûr des princes allemands puisque l'entrevue de Saverne avait partiellement échoué et était partie remise; il ne savait pas exactement ce qui se passait à la cour, ce que machinait Catherine de Médicis, quels étaient les sentiments précis de ses alliés Bourbon et Montmorency. Enfin s'il avait voulu par « un coup d'éclat » donner le signal de la guerre, pourquoi aurait-il fait grâce au pasteur de Vassy? Par compassion? Par humanité?... En réalité le duc ne se déclara ouvertement contre l'édit qu'après l'entrevue de Nanteuil, quand il fut sûr de ses alliés et, par eux, de la cour.

qu'il put, et dans sa marche jusqu'à Nanteuil, il veilla soigneusement à ce qu'aucun conflit ne se produisit. Il ne voulut pas passer à Vitry « pour éviter troubles ». Il refusa de loger à Châlons où « seulement neuf vingts ou deux cents gâtés tiennent le couteau sur la gorge à tous les autres ». A la Fère, il empêcha ses gens de charger une troupe hostile qu'il rencontra[1]. Comment expliquer une semblable conduite? Que veut dire cette prudence? Ce n'était pas assurément de la part du duc crainte de se mesurer avec ses adversaires. C'était souci de ne pas accroître la responsabilité qui pesait sur lui, de ne pas aggraver ses torts, de ne pas fournir à ses ennemis une prise plus large. Enfin, le 13 mars, le duc arriva à Nanteuil et, là, il attendit.

III

Ce que le duc avait prévu arriva. Tandis que les catholiques comparaient François de Guise à « Moïse et à Jéhu », les protestants virent, ou affectèrent de voir dans le massacre de Vassy un acte dès longtemps prémédité, une violation manifeste et voulue de l'édit de janvier. A Paris, l'indignation éclata : l'Église de Paris demanda des prières pour les nouveaux martyrs[2]. Bèze écrit un récit du massacre où il charge le duc de Guise; il prie lord Cecil[3] d'instruire Élisabeth de la détresse des protestants et de la maintenir « jusques au bout... en cette bonne volonté qu'elle a jusqu'ici montrée pour eux ». Le 14 mars, il se rend à Monceaux où était la cour; là, il attaque le duc de Guise « le massacreur d'hommes[4] », réclame justice devant Catherine de Médicis, et, comme le roi de Navarre survenant défendait le duc et excusait le massacre de Vassy par le tumulte de Saint-Médard, le bouillant ami de Calvin lui répondit avec vivacité, finissant son discours par ces mots : « C'est à la vérité à l'Église de Dieu, au

1. Cf. *Arch. cur.*, IV, 162.
2. Lettres aux Églises d'Angers et de Nantes citées par Vaurigaud, *Histoire des Églises réformées de Bretagne*, I, 90, 91, et du même : *Histoire de l'Église de Nantes*, 32.
3. Lettre du 10 mars 1562 dans *Bull. Hist. Prot. franç.*, VIII, 510-511.
4. « Amassatore di huomini », Santa Croce, Lettre du 15 mars. — Aymon, *Op. cit.*, I, 90.

nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en donner. Mais aussi vous plaira-t-il vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux[1]. » Dans les provinces, la nouvelle ne fut pas reçue avec autant d'indignation qu'on pourrait l'imaginer. Sans doute les protestants apprirent avec tristesse le massacre, mais avec une tristesse mêlée d'appréhension. Au lieu de manifester bruyamment leur horreur, ils tirèrent « instruction de l'accident ». Ils jugèrent « que ce petit orage était un présage certain d'un plus grand et qu'il convenait penser plus loin qu'aux choses présentes[2] ». A Rouen[3], à Orléans[4], ils vont aux prêches en armes, pour ne pas être pris au dépourvu. Chacun se tient sur ses gardes prêt à porter secours à son voisin en cas d'attaque. Tous attendent anxieusement ce qui va se produire, ce que feront les princes. En beaucoup d'endroits[5] même, la nouvelle du massacre de Vassy arriva en même temps, apportée par les mêmes hommes que celle des événements de Paris et de la cour. Il n'y eut pas d'intervalle entre le signal d'alarme et le mot d'ordre, et la conduite des Églises se régla sur celle des princes.

Le duc de Guise s'était arrêté à Nanteuil hésitant encore sur ce qu'il allait faire. Son hésitation ne dura pas longtemps. Le 13 mars il reçut la visite du connétable et de Saint-André. Les triumvirs s'entretinrent de l'agitation qui régnait à Paris, de l'attitude des protestants et de celui qu'ils regardaient comme leur chef, le prince de Condé. Alors le parti du duc fut pris : le 15 mars, il couche à Nantouillet et, malgré les ordres de la reine, le 16 il fait à Paris une entrée triomphale au milieu d'un enthousiasme tel que depuis longtemps les rois de France n'en avaient connu un semblable[6]. La population parisienne était pour Guise; mais Condé était dans la ville. Il fallait l'en faire sortir. Toute la politique des triumvirs ten-

1. *Hist. Eccl.*, II, 6. Cf. la vignette placée au frontispice de l'*Hist. Eccl.*
2. Lanoue, *Mémoires*, I.
3. *Hist. Eccl.*, II, 713; Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, II, 576.
4. *Hist. Eccl.*, II, 20.
5. Par exemple, Dieppe, *Hist. Eccl.*, II, 795; Nîmes, *Ibid.*, III, 155-156 et Ménard, *Histoire de Nîmes*, IV, 318.
6. Cf. Sainte-Croix, Lettre du 19 mars et *Bull. Hist. Prot. franc.*, XIII, 15.

dit à ce but. Le 21 mars Antoine vint se joindre à eux. Le 22, dimanche des Rameaux, une procession magnifique à laquelle prirent part tous les chefs catholiques en grand appareil, rassembla le peuple de Paris; pendant une journée elle se déroula par les rues; l'enthousiasme touchait au délire; aux chants religieux se mêlaient les menaces de mort contre les huguenots. Sur divers points des rixes éclatèrent[1]. Cette procession était avant la bataille la revue des troupes destinée à remplir celles-ci de confiance et d'effroi l'ennemi. Condé sentit que la place n'était plus tenable[2]. Dès le lendemain 23 mars, il sortit de la ville et se réfugia à Meaux. Les Guise étaient maîtres de Paris.

Restait à s'emparer du roi et de la reine. Le parti qui les posséderait aurait pour lui la légalité, ou tout au moins pourrait s'en prévaloir. Avec Paris, sans le roi, les Guise n'étaient que des factieux et des sujets rebelles. Il fallait prévenir Condé. Déjà le roi de Navarre avait ramené la famille royale de Monceaux à Fontainebleau. Après quelques jours passés à Paris, chargé des instructions des Lorrains, il revint le 27 mars à Fontainebleau. Sur le ton du commandement, il exigea que Catherine emmenât le roi à Melun. Le duc de Guise vint à son tour. Catherine ne put résister davantage : la cour quitta Fontainebleau pour Melun, de là s'achemina vers Paris où le roi fit son entrée, modestement, le 6 avril. Les Guise et les catholiques avaient, avec la capitale du royaume, le roi et la reine mère; ils pouvaient se dire les sujets fidèles de ceux dont ils étaient vraiment les maîtres. Ils étaient sûrs de n'être pas démentis et quand le roi commanderait, c'était leur volonté qu'on exécuterait.

Cependant Condé avait perdu à Meaux, en hésitations et en démarches vaines, un temps précieux. Se fondant sur certaines lettres par lesquelles la reine l'engageait à quitter Paris et le priait de « conserver les enffans, et la mère, et le royaume[3] », il ne croyait pas qu'il fallût un coup

1. Sainte-Croix, Lettre du 22 mars; Chantonnay, Lettre du 24 mars, *M. C.*, II, 27. — Bruslart, *M. C.*, I, 77.

2. Lanoue, *Mémoires*, II (coll. Michaud et Poujoulat, IX, 591).

3. Voir ces lettres dans H. de la Ferrière, *Correspondance de Catherine de Médicis*, I, 281-284.

de main pour s'assurer de la famille royale. Il voulait décider la reine à quitter Fontainebleau pour se réfugier à Orléans ou à Blois. Quand il se mit en marche résolu à s'emparer de la reine, il était trop tard; Catherine et le jeune roi étaient entre les mains des Guise. Il se contenta de passer devant Paris, puis suivi des troupes qu'il ralliait sur son passage et qui couraient à lui sans qu'il les eût mandées, il se dirigea, par une marche folle, vers Orléans, « pour là dresser une grosse tête si l'on venait aux armes [1] ». Le 2 avril il entra dans la ville. Le 8, il lança un manifeste dans lequel il déclarait n'être mené par « nulle passion particulière » qu'il voulait seulement « remettre en pleine liberté la personne du roi, la reine et messieurs ses enfants et maintenir l'observation des édits et ordonnances en Sa Majesté et nommément de l'édit de janvier [2] ». Dans ce but, le 11 avril, par un acte solennel d'association, il réunit autour de lui, « comme chef et protecteur de la cour de France, les princes, chevaliers de l'ordre, seigneurs, capitaines, gentilshommes et autres de tous états [3]. Condé, comme Guise, avait fait acte de chef de parti. Les soldats n'allaient pas tarder à se grouper autour des chefs.

Les protestants furent prêts les premiers. Jugeant sans doute que le moyen le plus sûr de se défendre était d'attaquer les premiers, ils surprirent leurs adversaires. Condé n'était pas encore entré dans Orléans, que les réformés occupaient déjà Tours [4] (1er avril). Le 2 avril, ils s'emparent de Blois [5]; le 3, du Mans [6]; le 5, d'Angers [7]; toute la vallée de la Loire depuis Gien jusqu'à Nantes leur appartient. Ils possèdent déjà Bourges [8]; le 8 avril Angoulême [9] est en leur pouvoir; quelques jours après ils se rendent maîtres de Poitiers [10].

1. Lanoue, *Mémoires*, I. — D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, 3.
2. *M. C.*, III, 222-235.
3. *M. C.*, III, 259-262. — Delaborde, *Gaspard Coligny*, II, 69.
4. *Hist. Eccl.*, II, 682.
5. *Ibid.*, 676.
6. *Ibid.*, 610.
7. *Ibid.*, 638.
8. *Ibid.*, 576.
9. *Ibid.*. 967.
10. *Ibid.*, 702.

A partir du 17 avril, par l'occupation de Villeneuve-en-Agenois, d'Agen, de Montauban, de Port-Sainte-Marie, de Nérac, de Marmande, de Bergerac, ils dominent dans toute la Guyenne, sauf à Bordeaux [1]. Au nord, ils n'étaient ni moins prompts ni moins heureux. Le 15 avril ils se saisissent de Rouen [2], puis de Dieppe [3] et du Havre [4]. L'Ile-de-France et la Champagne ne remuent pas; mais la vallée du Rhône est acquise presque tout entière au protestantisme dès les premiers jours. Le 25 avril, Valence [5] est prise; de là le mouvement se propage et rayonne; le 1er mai les protestants s'assurent de Grenoble [6]; dans la nuit, du 30 avril au 1er mai, de Lyon [7], dont ils réduisent le gouverneur de Sault à fuir. Dans la vallée de la Saône, à quelques jours de distance, ceux de Mâcon et de Chalon [8] suivent l'exemple des Lyonnais. Enfin dans les villes du Velay, des Cévennes et du Languedoc, à Annonay, Uzès, Nîmes [9], Beaucaire, Saint-Gilles, Sommières, Montpellier, Béziers, Pezenas, Montagnac, Agde, et plusieurs autres, les protestants sont les maîtres dans les premiers jours de mai.

Le soulèvement, on le voit, fut général, à quelques rares exceptions près, La Rochelle, Sedan et le Béarn où, chose digne de remarque, les protestants étaient les maîtres; on n'en avait pas vu de tel depuis celui d'Amboise; encore celui-ci eut-il moins d'extension peut-être parce que les

1. *Hist. Eccl.*, 888. — Monluc, éd. A. de Ruble, II, 385.
2. *Hist. Eccl.*, II, 715. — Floquet, *Op. cit.*, II, 380.
3. *Ibid.*, II, 796.
4. Amphoux, *Essai sur l'Histoire du Protestantisme au Havre*, 44, 45. — *Hist. Eccl.*, II, 860.
5. *Hist. Eccl.*, III, 304-305, et dans *Arch. cur.*, IV, *Discours de ce qui a été fait ès villes de Valence et Lyon*, 185-190; et *Lettre du baron des Adrets à la reine mère touchant la mort de Lamotte-Gondrin*, 191-194.
6. *Hist. Eccl.*, III, 306.
7. *Hist. Eccl.*, III, 256, et dans *Arch. cur.*, IV, *La Prise de Lyon par les fidèles*, 175-185; — *Discours de ce qui a été fait ès villes de Valence et Lyon*, 185-191; — *La juste et sainte défense de la ville de Lyon*, 195-215 (tous ces documents sont d'origine protestante; le suivant est catholique, en réponse au précédent), *Discours des premiers troubles advenus à Lyon par Gabriel de Saconay précenteur et conte de l'Eglise de Lyon*, 215-340.
8. *Hist. Eccl.*, III, 497.
9. *Hist. Eccl.*, III, 155-156.

Guise l'étouffèrent à son origine. En 1562, on dirait que la France tout entière est secouée d'une commotion brusque.

Elle ne fut pourtant pas spontanée, quoi qu'en aient dit les auteurs protestants[1]. Il est possible que « la plupart de la noblesse poussée d'une bonne volonté et partie de crainte se soit délibérée de venir près de Paris sans être mandée, imaginant, comme à l'aventure, que ses protecteurs pourraient avoir besoin d'elle ». Mais les protestants des villes, mais les Églises ne furent pas prises au dépourvu. Depuis longtemps on sentait que la guerre civile était inévitable et imminente, que le sort des armes et non les édits réglerait les rapports mutuels des deux religions. Les protestants n'avaient pas d'illusion sur ce point et s'étaient préparés en conséquence. L'organisation représentative, démocratique et fortement disciplinée de leurs Églises, aidait singulièrement à leur défense[2]; elle donnait une puissante cohésion à des éléments que groupait le danger. Et nous avons vu, par l'exemple de la Guyenne, avec quelle facilité cette organisation religieuse s'était doublée d'une organisation militaire : chaque Église avait son capitaine, ses soldats, l'argent nécessaire à leur entretien. Le synode de Sainte-Foy prouve qu'en novembre 1561 déjà, des préoccupations de guerre hantaient l'esprit des protestants. La nouvelle du massacre de Vassy ne les leur fit pas abandonner. Au contraire, ceux qui aux termes des édits avaient déposé les armes, les reprirent aussitôt « pour se garder ». Le 10 mars, l'Église de Paris écrit aux réformés d'Angers et de Nantes, en les priant d'avertir leurs voisins de se tenir prêts, « et en la plus grande diligence qu'il sera possible, regarder quelle force pourra fournir leur Église, *comme on leur a déjà plusieurs fois mandé* [3]». Plusieurs villes, comme Lyon[4], la Charité[5], envoyèrent même des émissaires à la cour et à Condé pour savoir ce qu'il fallait

1. Lanoue, *Mémoires*, I.
2. « Grâce à leur admirable organisation, les calvinistes se levèrent comme un seul homme. » Gaullieur, *Hist. de la Réformation en Guyenne*, I, 369.
3. Vaurigaud, *Hist. de l'Église de Nantes*, 32.
4. *Hist. Eccl.*, III, 254.
5. *Hist. Eccl.*, II, 517.

faire. Ils prévinrent de fort peu les envoyés et les lettres du prince. Dès le 25 mars, Bèze[1] écrit aux Églises pour les informer de la prise d'armes et leur demander leur appui. L'avant-veille de Pâques (27 mars), le prince lui-même « expédia de bonnes lettres aux Églises des principales villes depuis Orléans jusques à Angers, voire jusques à Poitiers et ailleurs de toutes parts pour avertir un chacun » de la conduite des Guise après Vassy et justifier, par là, la sienne propre. Il estimait « nécessaire, pour la conservation de l'État, qu'on se saisit des villes et des passages le plus paisiblement toutefois que faire se pourrait[2] ». L'appel trouva les villes prêtes ; on vient de voir comment elles exécutèrent les instructions reçues ; partout où les protestants se sentirent en force, ils se saisirent des hôtels de ville et des places. L'extension et la généralité de cette prise d'armes révélèrent que « ces gens avaient fait leur entreprise de longue main[3] ».

Les protestants prirent les armes sur un mot d'ordre. Le mot d'ordre reçu, chacun agit à sa guise avec une complète indépendance. Nous avons affaire à un soulèvement général puisqu'il s'étend à la France tout entière ; mais ce soulèvement général n'est que l'ensemble des soulèvements partiels, locaux, ayant chacun des chefs particuliers et une histoire distincte. Condé donne le signal, chacun se met en campagne et agit selon son intérêt immédiat. On ne suit pas Condé. Tout au plus se règle-t-on sur l'exemple d'une ville voisine ; les protestants de Lyon se rendent maîtres de leur ville ; à cette nouvelle ceux de Mâcon et de Chalon en font autant. Ce ne sont pas des chefs envoyés par Condé qui commandent, ce sont des nobles de l'endroit ou de la ville voisine, un capitaine qui a fait déjà ses preuves et que l'on a sous la main, un Monbrun ou un Mouvans, un Beaudiné ou un des Adrets. Le prince les *avoue*, les reconnaît, lorsqu'ils ont été élus et qu'ils ont agi, mais il ne leur a pas donné d'ordres. Chacun ne lutte pour la cause que parce qu'il lutte avant tout

1. Lettre citée dans *Hist. Eccl.*, II, 10, note 1.
2. *Hist. Eccl.*, II, 17.
3. Monluc, éd. A. de Ruble, II, 385.

pour lui-même. L'œil embrasse à peine l'horizon de la ville, il ne dépasse pas celui de la région.

La prise d'armes d'Amboise n'avait pas eu le temps de remuer profondément les masses populaires : la politique y tenait autant de place, sinon plus, que la religion. Ici, au contraire, la masse entière est ébranlée et si la politique, l'ambition personnelle guide les chefs, c'est la religion qui soulève le peuple à la voix des ministres. Ce sont des mouvements religieux et populaires. C'est pour assurer le libre exercice de leur culte que les protestants prennent les armes ; c'est la nécessité religieuse qui les pousse, et presque partout où elle leur donne la victoire, elle les précipite aussi aux excès. La nature de ces excès nous montre clairement quelles passions animaient les vainqueurs. Ce ne sont partout que bris d'images et pillages d'églises. Au Mans[1], les soldats « se ruent au temple des cordeliers, y brisent les images, y rompent les murailles qui enferment le chœur, et jusques aux tombes élevées où rien n'est épargné ». — A Tours[2], ils pillent l'église Saint-Gatien, la cathédrale, le cloître Saint-Martin, jettent au loin tout ce qu'ils contiennent après en avoir enlevé soigneusement l'or, l'argent et les pierreries. A Vendôme[3], ils envahissent la chapelle du château, le monastère où est la sainte Larme, brisent les tombeaux de la maison de Bourbon, les statues et les autels de la collégiale. Les mêmes scènes se reproduisent à Meung, à Beaugency, à Cléry, où rien n'est épargné, « en haine de la superstition spéciale qui s'y exerçait, à cause d'une image de la Vierge Marie, renommée jusque bien loin ». Les images et autels sont abattus, quasi toute l'église, œuvre de Louis XI, est ruinée ; il n'est même pas pardonné aux sépultures de la maison de Dunois et autres grands seigneurs. La sépulture de Louis XI elle-même demeure quelque temps à découvert[4]. Ces fanatiques n'étaient pas possédés par l'amour du lucre, le désir du vol, mais par une sorte de furie religieuse, de

1. *Hist. Eccl.*, II, 618.

2. *Ibid.*, 683, A. Dupin de Saint-André, *Hist. du Protestantisme en Touraine*, 76.

3. Lettre de Chantonnay du 23 mai, *M. C.*, II, 42-44.

4. *Hist Eccl.*, II, 58.

délire frénétique et sacré, d'inspiration divine contre laquelle ne pouvaient prévaloir ni les remontrances des ministres, ni les défenses des chefs[1]. A Orléans le prince de Condé voyant un de ses soldats briser une image haut placée, prend une arquebuse « pour tirer contre ». « Monsieur, lui dit le soldat, ayez patience que j'aie abattu cette idole, et puis que je meure s'il vous plaît[2]. »

On comprend aisément que dans les villes où les protestants dominaient, la situation du clergé catholique était plus que précaire. Dans quelques villes pourtant, à Montpellier, par exemple, les protestants assurèrent une pension au clergé catholique dépouillé. Cf. *Bulletin H. P. F.*, 1891, 337 sqq. Quand les prêtres n'étaient pas brutalement expulsés, ils étaient réduits à fuir, « où bon leur semblait », dit l'auteur de l'*Histoire Ecclésiastique*[3]. Ce dernier cas semble avoir été le plus fréquent. Les réformés paraissent avoir été irrités moins contre les personnes que contre les formes extérieures du culte et le culte lui-même. Partout où ils furent les maîtres, à Tournon, Viviers, dans toutes les villes du Vivarais[4], à Vienne, à Rouen, ils s'empressèrent de l'abolir. Des Adrets l'interdit à Grenoble. A Lyon, on accorde que chacun sera libre en sa religion mais il est décidé « qu'il ne se dira plus de messe[5] ». Les protestants luttaient ainsi pour établir la liberté de leur culte. Pour eux, comme pour les catho-

1. Calvin (J. Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, II, 468-470) et Bèze (Lettre à la reine de Navarre du 13 mai 1562 [et non 1561 comme porte par erreur *M. C.*, II, 359]) condamnent formellement et avec énergie ces excès. Quant au prince de Condé, il les blâmait aussi. Mais dans la suite, il les justifia dans une lettre à la reine mère disant que « cela ne pouvait être imputé qu'à un secret mouvement de Dieu, incitant le peuple à détester ainsi l'idolâtrie et non à aucune désobéissance et rébellion ». *Hist. Eccl.*, II, 74. D'ailleurs lui-même fit prendre et fondre les reliques, châsses, vases, etc., afin de se procurer l'argent nécessaire pour soudoyer des troupes. C'était une façon de régler le pillage sinon de le supprimer. L'exemple fut suivi par les chefs en sous-ordre. Les chefs catholiques d'ailleurs faisaient de même. — Cf. le *Discours sur le saccagement des églises catholiques...* en 1562 par Claude de Sainctes dans *Arch. cur.*, IV, 357-400.
2. *Hist. Eccl.*, II, 51.
3. *Ibid.*, 705, 611, 51.
4. Arnaud, *Hist. des protestants du Velay, Vivarais, etc.*, I, 37.
5. *M. C.*, III, 343.

liques, la condition primordiale en paraissait l'asservissement, mieux l'annihilation du culte adverse[1].

Ces excès, qui, il faut bien le dire, n'étaient pas toujours des provocations, appelaient des représailles. Elles ne se firent pas attendre. L'attaque soudaine des protestants avait surpris les lieutenants et les gouverneurs des provinces. Sauf en Provence, où, au contraire des autres régions, ce furent les catholiques qui prirent les devants, ils furent débordés. Attaqués sur tous les points à la fois, ils ne surent comment organiser la résistance. Ce furent les pouvoirs locaux ou des chefs sans mandat qui, de leur initiative privée prirent en main, tout d'abord, la cause catholique. A Grenoble[2], à Bordeaux[3], le Parlement, dès la fin de mars, prend des mesures de défense. A la nouvelle des premiers soulèvements, celui de Toulouse[4], voyant les réformés de la ville faire des préparatifs alarmants, les prévient. Les capitouls en charge étant suspects de protestantisme, il en fait nommer huit nouveaux. Il commande « au populaire de s'armer contre ceux de la religion pour les prendre morts ou vifs, voire les tuer et les piller sans aucune merci ». L'avis est donné à tous les bourgs et villages circonvoisins. De plus il appelle au secours Terride et Monluc. Monluc avait été chargé à la fin de l'année précédente d'une commission judiciaire pour châtier les séditieux de Fumel, Cahors, etc. Il n'avait aucune qualité pour se mettre à la tête des troupes. Il n'hésite pas cependant à répondre à l'appel du Parlement. Grâce à cette activité du Parlement et de Monluc, après une lutte de trois jours et un massacre abominable, la ville de Toulouse demeura aux catholiques (11-18 mai 1562).

Mais la masse des catholiques n'avait pas attendu que les

1. Il faut pourtant constater que là où les protestants étaient en grande majorité, comme à la Rochelle, Sedan et dans le Béarn, ils laissèrent subsister le culte catholique. (*Réd.*)

2. Arnaud. *Hist. des Prot. du Dauphiné*, I, 122.

3. Gaullieur, *Op. cit.*, I, 367, 373.

4. *Hist. Eccl.*, III, 16. Cf. encore Monluc, éd. A. de Ruble, II, 390-406 et sa lettre au roi et à la reine du 22 mai, IV, 132-146. — *Relation de l'émeute arrivée à Toulouse en 1562* (par un catholique), *M. C.*, III, 423 431 (réimprimé dans *Arch. cur.*, IV, 340-356). — *Histoire générale du Languedoc*, t. XII, note IV et note additionnelle.

pouvoirs locaux prissent l'initiative de la défense pour agir. Dès le début d'avril à Paris[1], à Amiens[2], à Abbeville[3], les sentiments populaires firent explosion. Les catholiques couraient sus aux huguenots comme ceux-ci couraient aux armes et aux églises. Possédés par une haine ancienne contre eux, fanatisés par les prédications des moines ou le spectacle des processions, révoltés enfin au plus profond de leur foi, dans leur culte même par les profanations des hérétiques, le moindre incident suffisait pour les jeter contre les réformés et faire naître un conflit sanglant. A cause de ce caractère spontané et tout populaire, à cause aussi du sentiment des chefs qui croyaient avoir le droit de punir, c'est-à-dire d'exterminer les hérétiques, le mouvement catholique provoqua aussitôt une foule de massacres. Il serait trop long de les énumérer tous tant la liste en est chargée. Il suffira d'en noter deux ou trois dont la renommée égale presque celle du massacre de Vassy et qui contribuèrent presque autant que ce dernier à rendre inévitable la guerre civile.

La ville de Sens[4] possédait un clergé puissant et avait pour archevêque le cardinal de Guise, celui-là même qui accompagnait le duc à Vassy. L'édit de janvier y avait été reçu avec irritation et, le 29 mars, une échauffourée avait failli se produire, les catholiques voulant empêcher les protestants de faire leur prêche en une grange hors de la ville. On apprit au début d'avril que les Guise s'étaient emparés de la reine et que l'Église de Paris avait été dispersée. Ces nouvelles

1. A Paris, le 1er avril les protestants sont assaillis par des mariniers, bouchers, etc.; deux ou trois sont tués et plusieurs blessés, *Hist. Eccl.*, III, 26; *M. C.*, III., 220. — Le 4 avril, le connétable de Montmorency brûle le prêche de Jérusalem près de la porte Saint-Jacques et celui de Popincourt, d'où son surnom de capitaine « brûle-bancs ».

2. *Hist. Eccl.*, II, 433.

3. *Hist. Eccl.*, II, 435.

4. Sur le massacre de Sens, voir *Hist. Eccl.*, II, 487 (récit d'un témoin oculaire); — Cl. Haton, I, 189-195; — Lettre de Sainte-Croix du 29 avril dans Aymon, *Op. cit.*, I, 155; — Chantonnay, Lettre du 17 avril, *M. C.*, II, 34; — Thou, III, 144. — Et dans Tortorel et Perissin, *Tableaux historiques du XVIe siècle*, éd. A. Franklin, la notice de M. G. Ducoudray qui accompagne la gravure; — A. Challe, *Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*, et dans le *Journal des savants de 1870*, les articles de Maury, à propos de ce livre.

excitèrent les catholiques tandis qu'elles effrayaient les protestants. Le 10 avril, un de ces derniers, l'imprimeur Richebois, fut assailli dans sa maison et laissé pour mort. Le dimanche 12 avril, toute la population catholique de Sens et des lieux environnants se réunit pour célébrer la procession solennelle de Saint-Savinien : elle y entendit les prédications séditieuses de Begueti. D'après Haton, les protestants voyant la procession des catholiques les traitèrent de « papistes » et pendant que les uns étaient au sermon et les autres au prêche, des paysans assaillirent la grange des huguenots. Attaqués, ceux-ci, trop faibles pour résister, abandonnèrent la grange qui fut entièrement détruite. Dans leur fuite, ils rencontrèrent la foule des catholiques : une mêlée générale s'engagea et un massacre s'ensuivit accompagné de pillage. Pendant trois jours (les 12, 13, 14 avril) on tua et on saccagea ; 80 à 100 maisons furent pillées et environ autant de personnes de toutes qualités tuées. Les corps jetés dans l'Yonne, quelquefois encore vivants, portèrent l'épouvante dans les villes riveraines. Il en vint jusqu'à Paris. Le 19 avril, Condé écrivit à la reine une lettre indignée réclamant justice, de peur que « la clameur du sang innocent ne pénètre si avant jusques au ciel que Dieu en son courroux ne fasse tomber sur ce pauvre royaume la calamité et désastre dont tous les jours il est menacé[1] ». Mais justice ne fut pas faite : les coupables même ne purent être découverts[2].

Le massacre de Gaillac[3] (17 mai) fut l'œuvre des soldats. Au vu et peut-être sur l'injonction de l'évêque d'Albi, Strozzi, le capitaine italien Michel à la tête « de bandolliers ès frontières d'Espagne et d'autres séditieux, se jette le jour de Pentecôte sur les réformés, en massacre de cent à six vingts et pille 250 à 300 maisons sans y rien laisser que les murs ». La soldatesque effrénée se livre à tous les raffinements de cruauté qu'elle peut imaginer : « aux uns, ils arrachent les

1. *M. C.*, III, 305.
2. Commission confiée aux deux conseillers N. Favier et G. Myron, *M. C.*, III, 315.
3. *Douleances pour les pauvres évangélistes dispersés de la ville de Gaillac et d'autres églises réformées à présent dissipées au pays d'Albigeois en Languedoc*, dans le *Bull. Hist. Prot. franç.*, XXXVIII (1889), p. 628 sqq.

yeux tout vifs; à d'autres, ils coupent les doigts et autres membres »; puis ils dansent par la ville une sorte de sarabande obscène « étant habillés les uns des accoutrements des fidèles meurtris se présentant au devant des pauvres femmes veuves et des enfants orphelins se moquant d'eux ». L'évêque, loin de châtier les séditieux, impose les habitants suspects de protestantisme, fait vendre les biens des fidèles et s'approprie leurs deniers.

Ces massacres semblaient devoir rendre désormais tout accord immédiat impossible. Ces saignées préliminaires n'avaient pas encore tiré toute la haine accumulée au fond des cœurs depuis près d'un demi-siècle. La guerre civile, depuis si longtemps attendue et souhaitée peut-être, allait donc éclater enfin.

IV

Quelques tentatives pourtant furent encore faites pour l'empêcher. Pendant trois mois (avril, mai, juin) des négociations actives s'engagent entre le camp des royaux et celui des réformés. A peine le prince de Condé est-il entré dans Orléans que de Gonnor[1] vient le prier au nom du roi de déposer les armes et M. de Chamault[2], maître des cérémonies, invite les princes rassemblés à se disperser. Tous les deux échouent dans leur mission. De Gonnor n'a pas plus de succès dans sa seconde ambassade (7 avril) et dans la troisième[3] (13-15 avril). La reine avait envoyé en même temps à Orléans J. de Monluc pour demander une entrevue (6-12 avril), mais sans succès[4]. Le 24 avril J. de Morvilliers, évêque d'Orléans, et Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État, le 2 mai, l'abbé de Saint-Jean de Laon portent à Condé des propositions nouvelles qui ne sont pas acceptées[5]. L'échec des négociations fait sortir Condé d'Orléans et les royaux de Paris. Les deux armées s'avancent au-devant l'une de l'autre. Les pourparlers ne sont pas rompus pour cela. Aux ambassades suc-

1. A. de Ruble, *Op. cit.*, IV, 161.
2. H. de la Ferrière, *Correspondance de Catherine de Médicis*, I, Introd., cxxii.
3. A. de Ruble, *Op. cit.*, IV, 163, 173.
4. *Ibid.*, 163 sqq.
5. *Ibid.*, 180, 182.

cèdent les entrevues. Le 9 juin[1], Catherine, le roi de Navarre et Condé se rencontrent à Toury et discutent les conditions d'un accord sans parvenir à s'entendre. Les négociations continuent cependant et une dernière entrevue demandée par Condé et désirée par la reine a lieu à Talcy[2]. Elle n'eut pas plus de succès que la précédente.

Toutes ces négociations portaient sur deux points : Condé demandait le renvoi des triumvirs d'auprès du roi et l'application complète de l'édit de janvier. Cette double condition admise, il promettait de déposer les armes et de dissoudre son armée. Tous les efforts de la reine tendaient à lui arracher quelques concessions sur ces deux points ; si ces efforts n'aboutirent pas, la faute n'en fut pas à Catherine. C'était elle qui dirigeait les négociations, qui en était l'âme. « Dans tous ces messages, dans ces perpétuelles allées et venues de Paris à Orléans, c'est Catherine, c'est son esprit, c'est sa pensée[3] » que l'on retrouve. Elle prend l'initiative des négociations ; elle ne se laisse pas rebuter par les échecs ; c'est qu'elle désirait la paix ardemment, sincèrement. Son intérêt lui dictait sa conduite. Elle savait très bien qu'avec la guerre, quel que fût le vainqueur, elle serait la vaincue. A tout prix, elle voulait éviter une rupture d'équilibre qui la ferait inévitablement l'esclave du parti triomphant.

Pourtant, malgré sa bonne volonté, malgré ses efforts, malgré ses habiletés aussi, les négociations n'aboutirent pas. Elles ne pouvaient pas aboutir. Les pourparlers étaient engagés entre Catherine, le roi de Navarre et Condé. Or aucun des trois ne s'appartenait véritablement. Ces arguments de la captivité du roi et de la reine, du roi de Navarre et de Condé, que les pamphlets du temps ont ressassés, avaient un fond de vérité, quoi qu'on en puisse dire. La reine, le roi et Antoine de Bourbon étaient dans les mains des triumvirs. Ceux-ci les laissaient négocier, parce qu'en définitive, c'était leur avantage : ils gagnaient ainsi du temps. Ils recrutaient des mercenaires en Suisse ; ils soudoyaient des troupes en Allemagne ; ils appelaient au secours les Espagnols de Phi-

1. A. de Ruble, *Op. cit.*, IV, 243 sqq.
2. *Ibid.*, 361 sqq.
3. H. De la Ferrière, *Op. cit.*, Introd., cxxii.

lippe II; dans le royaume, ils organisaient la défense; faisant envoyer par la reine ou le roi de Navarre des ordres précis aux lieutenants dans les provinces, opposant Maugiron à des Adrets, Sommerive à Montbrun, Monluc à Durfort de Duras, le duc d'Aumale au sieur de Morvillier. D'ailleurs ils avaient pris leurs précautions: ils avaient fait la leçon au roi de Navarre qu'ils tenaient en outre par le moyen de Philippe II. Ils avaient eu soin d'imposer à la reine, pour qu'elle les proposât à Condé, des conditions telles que jamais celui-ci ne pourrait les accepter. Et quand, lors de la conférence de Talcy ils se retirèrent du camp, ils ne perdirent pas de vue Catherine : ils s'arrêtèrent à Châteaudun.

Condé ne s'appartenait pas plus que la reine. Il avait autour de lui, à Orléans, un conseil formé de gentilshommes et d'une foule de ministres. Coligny y jouait à peu près le même rôle que le duc de Guise auprès de la reine : c'était lui qui organisait l'armée huguenote: il en était le chef réel[1]. Condé n'avait que le titre. Il avait pris les armes plus par haine contre les Guise que par zèle pour la religion. D'ailleurs il était incapable d'une entreprise longue et suivie, la constance n'était pas son fait, pas plus en politique qu'en amour. Moyennant la mise à l'écart des triumvirs, il aurait accepté de déposer les armes, et il semble s'être toujours prêté aux négociations de bonne foi. Mais il semble aussi qu'autour de lui on ait toujours eu peur qu'il ne se laissât séduire. A chaque fois que les négociations étaient engagées, on lui faisait signer quelque pamphlet, quelque déclaration rédigée par Th. de Bèze ou par d'autres qui remettait tout en question[2]. Les ministres d'ailleurs ne se gênaient pas pour désapprouver sa conduite; à plusieurs reprises[3] ils firent entendre à Condé de vives protestations, et lorsque à Talcy, le prince eut promis, un peu inconsidérément, de sor-

1. Voir Delaborde, *Gaspard Goligny*, II, chap. III.

2. Ainsi : après la deuxième mission de Gonnor, déclaration du 8 avril, *M. C.*, III, 222-235, et publication des lettres de la reine, A. de Ruble, *Op. cit.*, IV, 169; — pendant l'ambassade de Morvilliers et de l'Aubespine, nouvelle déclaration du 25 avril, *M. C.*, III, 319; — pendant l'ambassade de l'abbé de Saint-Jean de Laon, réponse au manifeste des Triumvirs, *M. C.*, III, 395-416.

3. *Hist. Eccl.*, II, 117, 120.

tir de France pour permettre la pacification, c'est à la suite d'un conseil tenu à Orléans, dans lequel tous, soldats et ministres, manifestèrent leurs opinions que la promesse fût reniée et le refus adressé à la reine[1].

Plus encore que l'ambition des chefs, la situation du royaume empêchait les négociations d'aboutir. Les événements pendant ces trois mois avaient marché rapidement. Les soulèvements s'étaient multipliés et étendus : il s'était trouvé des chefs pour organiser la révolte.

Dans la vallée du Rhône[2], des Adrets, appelé par les réformés de Valence et de Lyon, qui l'élisent leur chef, et reconnu par Condé comme son lieutenant, fait de Lyon son quartier général et son centre d'action. De là, il dirige ou envoie des expéditions dans les environs. Le 15 mai, Monbrun va à Chalon-sur-Saône, qu'il ne peut défendre contre le lieutenant général de la Bourgogne, Tavannes; Moreau et Verty sont envoyés à Mâcon, puis à Villefranche. Poncenot parcourt le Forez pour combattre les paysans rassemblés par les gentilshommes d'Auvergne et en rapporter du blé pour Lyon. Des Adrets lui-même défend Grenoble contre Maugiron, successeur de la Motte-Gondrin, et s'empare des châteaux de la Bussière et de Miribel. Apprenant ensuite que les soldats du pape avec Serbelloni ont pris et saccagé Orange, il descend le Rhône, venge le massacre d'Orange par ceux de Pierrelatte et de Bollènes, délivre Grenoble occupée par Maugiron et rentre à Lyon. Toute la vallée du Rhône depuis Mâcon jusqu'au Comtat Venaissin, malgré Tavannes et Maugiron, est entre les mains des protestants.

1. Cf. Lanoue, *Mémoires*, IV, dans Michaud et Poujoulat, IX, 594 sqq. — Cf. *Op. Calv.*, XIX, 471, Lettre de Bullinger à Calvin, écrite le jour de saint Jean-Baptiste (24 juin) dans laquelle il se plaint des lenteurs de Condé.

2. Pour la guerre dans la vallée du Rhône voir :

Pour la Bourgogne : *Hist. Eccl.*, liv. XV, *Hist. du Parlement de Bourgogne;* — les Remontrances de Begat, *M. C.*, IV, 356-412; — Pingaud, *Les Saulx-Tavannes*, 17-47. G. de Saulx-Tavannes, *Mémoires*, dans Michaud et Poujoulat, VIII, 254 sqq.

Pour Lyon : *Hist. Eccl.*, liv. XI, *Hist. de Lyon*; — Moutarde, *Etude historique sur la réforme à Lyon*. Indépendamment des documents cités, p. 634, n. 7.

Pour le Dauphiné : *Hist. Eccl.*, liv. XII, *Hist. du Parlement de Grenoble*, et Arnaud, *Histoire des protestants du Dauphiné*, t. Ier; — du même, *Hist. des protest. du Velay, Vivarais, etc.*, I.

En Provence[1], les catholiques sont victorieux. Le comte de Sommerive, qui a réussi à déposséder de sa charge son père le comte de Tende, gouverneur de la Provence, refoule les réformés vers le nord, les chasse de la basse vallée de la Durance et les enferme dans Sisteron qu'il assiège.

Le Languedoc[2] est disputé entre Joyeuse, lieutenant général, et le sieur de Beaudiné, chef élu des protestants, qui se fortifie à Montpellier et s'est emparé d'Agde, de Béziers, de Beaucaire et de Saint-Gilles. Fourquevaux et les catholiques ont pendant ce temps chassé les réformés de Narbonne, de Carcassonne, de Limoux, de Gaillac, de Lavaur.

En Guyenne, Monluc, félicité par la reine de sa conduite à Toulouse, et Burie, assiègent Montauban sans succès et défendent Bordeaux contre un coup de main des réformés (25 juin). Ils ont à lutter contre le sieur de Mesmy élu, conformément aux décisions du synode de Sainte-Foy, généralissime des réformés de Guyenne et contre Duras envoyé par Condé en Guyenne pour lever des troupes.

Les villes de la Loire[3] avaient été les premières prises par les réformés. Elles furent aussi les premières reconquises par les catholiques. Le 13 mai, le duc de Montpensier entre dans Angers et venge par de cruelles exécutions les bris d'images et les destructions de reliques du mois précédent. Ses troupes se saisissent de Craon et s'apprêtent à réduire la basse Loire et le Poitou.

Les habitants de Rouen[4], après avoir chassé le bailli Villebon d'Estouteville, refusé par deux fois l'entrée de la ville au gouverneur, duc de Bouillon, et contraint le Parlement à

1. Pour la guerre en Provence, voy. *Hist. Eccl.*, liv. XIV, *Hist. du Parlement de Provence;* — Loys de Perrussis, *Discours des guerres de Provence* dans *Arch. cur.*, IV, 401-507. — Arnaud, *Histoire des protestants de Provence, Comtat Venaissin et principauté d'Orange*, 2 vol.

2. Pour le Languedoc et la Guyenne, voir *Hist. Eccl.*, liv. X, *Hist. du Parlement de Toulouse*, *Hist. Eccl.*, liv. IX, *Hist. du Parlement de Bordeaux;* — Monluc, *Commentaires*, liv. V; — Gaullieur, *Histoire de la Réformation en Guyenne*, I. — *Histoire générale du Languedoc*, XI et XII.

3. *Hist. Eccl.*, liv. VII, *Hist. des villes du ressort du Parlement de Paris*, Tours, II, 651, Craon, *Ibid.*, 669.

4. Pour Rouen, voyez : *Hist. Eccl.*, liv. VIII, *Hist. du Parlement de Rouen;* — Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, II; — Amphoux, *Histoire de l'Église du Havre*.

s'enfuir avec les catholiques, se fortifient, prennent Darnetal et demandent du secours aux villes voisines. A l'exemple de Rouen, Dieppe, le Hâvre et toutes les villes de la basse Normandie se liguent et Condé envoie pour commander à Rouen le sieur de Morvillier. Au début de mai, le duc d'Aumale arrive muni de pouvoirs discrétionnaires et la lutte commence.

Il va sans dire que ces luttes étaient accompagnées de toutes sortes d'excès, aussi bien du côté des catholiques que du côté des protestants. Il suffira de citer pour les premiers la prise et le sac d'Orange, le massacre de Limoux, les exécutions d'Angers; pour les seconds, les représailles de Pierrelatte et de Bollène et le saccage de Rouen. « Il n'y a pas un coin de France, écrit Languet à cette date, qui échappe à la dévastation » et à la guerre. Dans cette guerre, la fortune semblait encore favoriser les protestants; mais, maîtres de certains points, ils reculaient sur beaucoup d'autres. Dans ces conditions l'application intégrale de l'édit de janvier que réclamait Condé comme condition du désarmement, ne pouvait pas plus être abandonnée par les protestants qu'accordée par les catholiques. Déjà, dans la nouvelle publication de l'édit, le 11 avril 1562[1], une première et considérable restriction avait été faite : l'exercice du culte avait été autorisé dans toutes les villes, sauf Paris : tant la population parisienne était hostile aux réformés! De plus les triumvirs exigeaient de la reine qu'elle révocât l'édit dans son entier et à jamais[2]. Comment accorder, concilier des exigences si opposées ? La force des armes seule pouvait décider. La lutte était déjà ouverte depuis le mois d'avril et ardente dans tout le royaume; après l'insuccès de l'entrevue de Talcy, elle devint générale.

Le 3 juillet, le prince de Condé prit l'offensive; l'armée royale aussitôt s'ébranla. La guerre civile dont les Princes avaient donné le signal et qui s'était engagée sans eux, les prenait à leur tour dans son tourbillon et les entraînait enfin presque malgré eux[3].

V. Le Bourrilly.

---

1. *M. C.*, III, 256-257.
2. Deux requêtes du Triumvirat à la reine, 4 mai, *Hist. Eccl.*, II, 64 sqq.; *M. C.*, III, 388.
3. La *Conclusion* et une *Note critique sur les Sources du Massacre de Vassy*, ont dû être remis à une livraison ultérieure.

Documents

REMONSTRANCES ET DOLEANCES DES ÉGLISES REFFORMÉES
DES VILLLES ET DIOCESE DE CARCASSONNE
BAILLÉES AUX ESTATS TENUS A MONTPELLIER LE 10e MAY 1563[1]

Le *Bulletin* a déjà publié dans le n° du 15 décembre 1889, page 629, les *Remontrances pour le pays d'Albigeois en Languedoc*, faisant connaître en détail la destruction de l'Église de *Gaillac* et autres du pays d'Albigeois. La pièce que nous publions aujourd'hui donne une idée des persécutions et massacres subis par les fidèles de l'Église de *Carcassonne*, et dont le récit se retrouve, comme celui concernant Gaillac, dans l'*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, livre X, et l'*Histoire des Martyrs*.

Le récit de l'*Histoire ecclésiastique* (I, 875; III, 142 et 152) est même plus circonstancié que cette remontrance présentée aux États de Montpellier le 10 mai 1563. Mais chaque détail important de l'*Histoire* est confirmé par cette pièce officielle. On y voit clairement, ce que d'ailleurs M. Bourrilly établit ici même, dans son étude sur les *Préliminaires des guerres de religion*, que, dans le ressort du parlement de Toulouse, comme en beaucoup d'autres lieux, les catholiques n'attendirent pas le coup de cloche de Vassy pour tomber sur les huguenots, les armes à la main. A Carcassonne ils commencèrent dès le 15 décembre 1561, c'est-à-dire un mois avant l'édit de Janvier. Et la publication de ce dernier n'y fut, ainsi qu'à Limoux et ailleurs, que le signal de massacres en masse qu'on ne prit même pas la peine de légaliser par des procédures régulières. Si les huguenots n'avaient pas fini par se défendre, nul doute qu'ils eussent tous été passés au fil de l'épée. — Voilà pourquoi certains historiens préten-

1. *Archives du Gard*, C. 925.

dus tiennent tant à imprimer que *les protestants commencèrent les hostilités*, et voudraient nous faire croire que les *processions publiques*, qui furent si utiles au clergé pour ameuter la populace contre les hérétiques, sont des cérémonies édifiantes au plus haut degré.

F. Teissier.

« Les fidelles Enfans de Dieu, bannis et chassez des Villes et diocèze de Carcassonne expoliez et privez de tous leurs biens en haine qu'ils ont voulu, comme ils veulent purement servir Dieu et vivre selon son Sainct Évangile, remonstrent à vous, Messieurs les Commissaires députés pour le Roy sur la paciffication des troubles et séditions en ce pays de Languedoc, esmeuz et advenuez par le moyen des adversaires papistes, ignorans et empêchans le cours de la Parolle de Dieu, séditieux, rebelles, et infracteurs des Édicts sur ce faicts par led. Roy Seigneur.

« En premier lieu, que pour obvier aux tyrannies, cruautés sanguinaires desd. adversaires, executés par journelles menasses, les Supplians, voire presque tous les fidelles du Royaulme, ont esté contraincts fere sainctes et secrètes Assemblées pour illec prier et servir à Dieu, ainsi que par sa Saincte Parolle leur est commandé; les opprobres et calomnies que, à raison de ce, ont esté faulcement imposées, sont notoires.

« Les adversaires, ausd. Carcassonne, incitez par les moynes et prebtres, soubstenuz, au moins dissimulez par les magistrats et officiers, ont uzé d'inventions grandes, non seulement pour empêcher lesd. supplians en leurs d. Assemblées, mais pour illec les atouper, tuer et inhumainement massacrer, ainsin que cy après est remonstré.

« Pour y parvenir, firent le quinziesme Décembre mil cinq cens soixante ung, heure de nuict, porter une ymaige, qu'ils appellent de Nostre-Dame, qu'estoit près le Temple S[t] Michel, de la ville basse dud. Carcass[ne], au milieu de la *Rue* appelée *Majour*, audevant la maison de Ramond Du Poix, bourgeois, qu'ils disoynt et soubsonnoynt de lad. Assemblée et Esglise refformée.

« Le jour luisant, les magistratz, consulz, et peuple de lad. ville, qui non seullement estoyent advertiz de ce faict, mais l'avoyent moyenné et conduict, le mectant en admiration grande pour mieux inciter et irriter le peuple contre lesd. fidelles, le firent assembler

à voix de trompe, contraignant chacun à fermer les bouticques et venir au lieu où lad. ymaige estoit, laquelle, à grand solemnité de prossession qu'ils appellent, remirent au lieu dont l'avoyent oustée, de manière que les portes de la ville fermées, ne fut loisible à aulcun des habitans sortir, jusques led. acte séditieulx fut entièrement exéquté;

« Et ores l'occasion de telle assemblée fut prins de ce dessus, la fin fut toutesfois autre, car estans assemblez audevant la maison dud. Du Poix, dès lors fut faicte acclamation furieuse attitrée soubz couleur de ce dessus, disant que dans icelle estoyent lesd. fidelles qu'ils appellent Huganoux [Huguenots]; — Et, sans autre vérification, lad. maison fut assallye, à grands copz de conhées [cognées], et autres instrumens qu'ils portoient, les portes furent viollentement rompues, ensemble les fenestres et vistres, la maison pillée et saccagée, le vin espandu par terre, les livres de raison, cedulles, papiers et documens dud. Du Poix, en partie brullez et le reste rompu et jeté à la rue; — Et, illec, poursuyvans leur rage et furie, ayans en [pour] cappitaine et conducteur le bourreau de lad. ville, se transportérent ez maisons de Guille. Maige, André Coinctes, marchans, et de Pie. (nom de famille en blanc), libraire, desquelles non seullement semblable rage fut executée, saccagemens et larssins comis, et mus aussi led. libraire, ensemble Pierre Bonnet, Guiraud Bertrand, et Guillaume Saval, et autres cinq qui n'estoyent de la Relligion, soubz coulleur seulement que leur vouloir remonstrer ne debvoir ainsin procéder, furent tuez et inhumainement massacrez, faisant toute dilligence [pour] trouver lesd. Maige, Coinctes, Du Poix, et autres cinq, lesquels, par la grâce de Dieu, furent preservez pour lors;

« Et pour mieulx attirer le peuple et l'esmouvoir à sédition, le tocsin de toutes les cloches de lad. ville ne cessa de la journée, sans que les magistratz, consulz, et autres principaulx fissent semblant tant peu soit y pourvoir et remédier, bien qu'ils eussent plusieurs soldatz à leur poste, et suite ausquels fesoyent fere le guet de jour et de nuict à lad. ville, se jactans lesd. seditieulx, avec exécrables blasphèmes, qu'ils ne fesoyent que commencer, et, puisqu'ilz auroyent licence et mandement des principaulx de lad. ville, ils feroyent perdre la semence des Huganaux.

« Peu de jours après lad. furie appaisée, et que le ciel et la terre se plaignoyent contre telle cruaulté et furie, lesd. fidelles voyans la dissimulation desd. magistratz ne daignans s'en esmouvoir, leur en firent remonstrance, les requerrans y vouloir pourvoir, autrement auroyent recours au Roy; et craignans de ce, firent quelque si-

mullée et feincte poursuite, et nombre desd. séditieulx furent constituez prisonniers, despuis condamnéz à la question, et, ayans rellevé appel en la Court de parlement, juges propices et favorables, comme depuis se sont declairez, furent par arrêt, au pourchas et poursuite de l'Évêque dud. Carcassonne[1], qui contre tout debvoir et au grand escandalle de son office les favorisoyt et deffendoit, estant comme est notoire apparant aud. Parlement, mesme de Mre Loys de Lanssalergue, furent renvoyés aux Juges présidiaulx de Béziers.

« Et detams que lesd. prisonniers s'excusoyent n'avoir rien faict que par commandement desd. magistratz, consulz, et autres principaulx, craignans estre descouvers, en lieu les délivrer au Commissaire depputé par lesd. Présidiaulx de Béziers quy les requerroyent, les eslargirent et mirent en plaine liberté, dont s'en est ensuivy que demeurant le cas que dessus impuny, plusieurs aultres saccagemens, pilleries, murdres [meurtres] et massacres ont esté comis singullierement au moys de May suyvant. Longtemps après la publication de l'Édit de janvier portant permission de prescher publiquement la Parolle de Dieu en ce royaulme, les maisons du sieur de Montirat et de Bernard Yssier, marchant, furent pillées et saccagées, présans et voyans lesd. magistratz, et n'y contredisans n'y pourvoyans;

« Estans lesd. fidelles en dellibération passer toute leur vie au service de Dieu et estre instruictz sellon sa Ste Parolle, presantarent, le 15e de mars, après la publication dud. Édict, leur ministre ausd. magistratz pour luy bailler le serment en tel cas requis, ce qu'ils reffusarent fere au pourchas [poursuite] et instigation dud. Évesque, lequel est oncle Mes François de Lasset, président, Jehan de Lasset, conseiller, de Pierre Rocque, avocat du Roy au siège présidial dud. Carcassonne, beau-filz dud. président, lesquelz par leurs menées et praticques empescharent que le vouloir du Roy fut accomply, que fut cause que lesd. fidelles, se voyans desnuez du secours de justice, se retirarent aux faulxbourgz d'icelle ville et lieu accoustumé à fere leurs prières, et se voullans retirer en leurs maisons dans lad. ville, trouvarent les portes fermées et, ne sachant aultre retraicte plus propice, furent contrainctz retourner ausd. faulxbourgz, non sans estre accompagnez d'une grelle de pierres que lesd. seditieulx leur ruoyent [ruaient], s'estans mis ez lieux plus propices pardessus les murailles pour les surprendre, tellement que plusieurs en furent blessez, ce que fut incontinant remonstré à Mre Ramond le Roux,

1. François Ier de Faucon, évêque de Carcassonne, 6 juill. 1556-22 septembre 1565.

Juge-maige dud. Carcassonne, qu'ils trouvarent auxd. faulxbourgz et au *Lotgis de la Poste*, lequel n'ayant assistance d'aulcuns des aultres officiers et magistratz, répondit qu'il n'y sçauroit que fere, mais que lesd. fidelles se deffendissent le mieulx qu'ilz pourroyent.

« Quoy voyans, prindrent les bastons qu'ilz purent trouver esd. faulxbourgs pour se deffendre lorsqu'il seroit besoing et demeurarent en tel estat actendant la miséricorde de Dieu, et que lesd. magistratz, consulz, officiers et aultres habitans condessandissent à raison et obeyssent à l'Edict; mais en lieu de le faire, après plusieurs réquisitions et amyables remonstrations, s'andursirent plus fort, de sorte que le 19e dud. moys contraignirent lesd. fidelles, à coupz d'arquebusades et d'artilherie à abandonner non seullement lesd. faulxbourgz, mais tout le terroir dud. Carcassonne, tellement que, poursuyvant leur raige et furie, les maisons des fidelles estans esd. faulxbourgz furent pillées et saccagées, et troys desd. fidelles tuez dans lesd. maisons.

« Lesd. agresseurs, saccageurs et murtriers, se voyans, en lieu de punition, favorisez et soubstenuz, se moquans et rians, vont se jactans fere pis contre lesd. fidelles, mesmes ceulx qui avoyent esté prisonniers, disant publicquement que injustement auroyent esté mis en prison, et tant s'en falloit qu'ils dussent estre punys, qu'ilz rapportoyent louange d'un tel faict, mesmes led. bourreau qu'il voulloit estre payé et satisfaict de quatre murtres qu'il auroyt faictz en la première sédition, de mandement des plus grandz dud. Carcassonne, mesmes de l'Evesque, quy durant l'emprisonnement que dessus les nourrissoyt à ses despens;

« Estans, non seulement lesd. murdriers, mais toute lad. populasse assez farouche de son naturel, n'estant instruicte en la Parolle et craincte de Dieu, renduz par telle impunyté plus séditieulx, ont esté comis plusieurs aultres saccagemens de villes, comme de ce rent tesmoignage la ville de Limoux en la Seneschaussée dud. Carcassonne, pillée et saccagée, les fidelles tuez et massacrés, les femmes et filles viollées et ravyes, le tout à la conduicte et présence du Sr de Mirepoix, seneschal dud. Carcassonne, soy disant *Mareschal de la foy*, ayans, à ces fins, introduictz estrangiers Espaignolz dans ce Royaulme, contraignans les povres fidelles voullans évicter cruaultés sanguinere, abandonner leur parti [patrie ?], femmes et enfans; iceulx Magistratz mectans en évidence la faveur qu'ils donnoyent ausd. séditieulx, les ayans ouys en tesmoins, ont procedé contre lesd. fidelles absans par deffaultz et condamnation de mort, figurativement exequtez, et réellement contre ceulx qu'ilz ont pu appre-

hender, approuvées, rattifiées, et en tout confirmées par lad. Court du Parlement de Tholoze, — où aulcuns particulliers sanguinaires d'icelle, ignorans et du tout contredisans à l'advancement du Règne de Dieu, quy monopollez contre ses enfans et son Evangille, infrainans icelluy Edict de janvier, reçu et publié, et ayant chassez et prohibée l'entrée à certains Conseillers de lad. Court, qu'ils, à grand tort, soubsonnoyent favorir ausd. fidelles, se sont attribuez tout droict régal, disant « le Roy, souverain monarque, nous est donné de Dieu, estoit jeune et qu'il ne pouvoit ne savoit gouverner son royaulme, et que c'estoit à eulx, comme ses tuteurs », — tout comme est notoire, donner lad. ville de Tholoze, principalle en consequant tout le ressort, ou principalles villes d'icelluy, en pillaige et saccagement, et faict exequter par la main du bourreau de cinq à six cens, oultre plus grand nombre quy a esté exequté par les mains de la popullasse par eulx incitée et induicte.

« Vous supplians, Messieurs, à l'honneur de Dieu, par la vollonté et ordonnance duquel et du Roy, représentant Sa Majesté dont vous estez comis au soullaigement des Églises de Dieu et de ses enfans, pourvoir ausd. supplians sur ce dessus singulièrement, jouyssant en toute liberté crestienne de la prédication du S[t] Evangile de Dieu, salut à tout croyant, jouyr et uzer des S[ts] Sacremens, qu'ils soyent remys en toute assurance en leurs biens, honneurs et Estatz, suyvant l'ordonnance et vollonté du Roy. Pourvoir aussi à l'indempnité des vefves et orfellins, pères et mères respectivement privez de leurs maris, paires et enfans; Et aussi aux Ratthes [rapts], viollemens des femmes et filles, saccagemens des villes et maisons, et, à ces fins, leur estre baillé un Gouverneur de qualité, n'estant subject ne ressortissant aud. Parlement, par la crainte, rigueur et inhumanité duquel il ne pourroyent ou n'oseroyent exequter la vollonté dud. S[r].

« Et néantmoins, pour ce que les plus grandes séditions faictes en ce pais sont survenues faisant les prossessions qu'ilz appellent publicques et généralles, soubz pretexte de leur service qu'ilz appellent divin, vous plaise inhiber au Clergé papistique et leurs suppotz fere prossessions hors de leurs temples à tout le moins, pour leur oster l'occasion d'admener le peuple aux murtres, massacres, et autrement pourvoir sellon vos saiges directions, conduictes par l'esprit de Dieu — P[l] Bosco; — Bernard Ythier; — S. Armengaud, depputés;

« S. Armengaud » (*signé*).

Collationné :

Ferd. Teissier.

UNE PAGE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

SUR LES PROTESTANTS

On sait que Rousseau, depuis soixante-dix ans, depuis M. de Musset-Pathay, le père du célèbre poète, n'a plus trouvé pour ses *Œuvres complètes* d'éditeur attentif et soigneux, comparable à ceux à qui la librairie Hachette confie le soin de préparer les éditions des grands écrivains du xviie siècle. Mais deux de ses ouvrages, au moins, ont eu récemment d'excellentes éditions : la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, texte revu d'après les anciennes éditions, avec une introduction et des notes, par M. Léon Fontaine, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon ; Paris, libr. Garnier, 1889, 334 pages in-18 ; — et le *Contrat social*, édition comprenant, avec le texte définitif, les versions primitives de l'ouvrage, collationnées sur les manuscrits autographes de Genève et de Neuchâtel, une introduction et des notes, par Edmond Dreyfus-Brisac, rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'Enseignement;* Paris, libr. Alcan, 1896, xxxvi et 425 pages grand in-8, avec plusieurs fac-similés.

La *Lettre à d'Alembert* a sa place dans l'histoire de la lutte que les pasteurs de Genève ont soutenue contre la philosophie du siècle dernier. L'introduction et les notes de M. Fontaine sont excellentes ; il y aurait peu de chose à y ajouter, et un examen minutieux n'aurait à y corriger que des vétilles.

Le *Contrat social* est une œuvre plus importante. Ce n'est pas l'ouvrage de quelques mois ; c'est le fruit de vingt ans de réflexion. L'influence du *Contrat social* a été grande pendant deux générations : celle des contemporains de Rousseau, et celle qui a fait la Révolution. Tandis que pour la *Lettre à d'Alembert*, les recherches à faire étaient à fleur de terre, la tâche était beaucoup plus difficile pour le commentateur du *Contrat social*. L'édition de M. Dreyfus-Brisac est la première qui aide le lecteur à bien comprendre une œuvre qui est énigmatique à certains égards. Ce n'est pas ici le lieu d'étudier longuement la valeur de cette édition. Je ne veux que signa-

ler une page éloquente qu'elle met en lumière, et dans laquelle Rousseau a donné sa pensée sur la législation à laquelle étaient soumis au siècle dernier les protestants de France.

On sait qu'une partie des papiers de Rousseau avait été confiée par lui à Paul Moultou, et que Mme Streckeisen-Moultou, sa petite-fille, a légué ce précieux dépôt à la Bibliothèque de Genève. Dans le lot de manuscrits qui y entra ainsi en 1882, se trouve une première ébauche du *Contrat social.* Elle a été mise au jour en 1887 par M. Alexeieff, professeur à l'Université de Moscou, dans un ouvrage écrit en langue russe, dont elle forme un des appendices. M. Alexis Bertrand, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 4 avril 1891, a rendu compte de cette publication. Le nouvel éditeur du livre de Rousseau, M. Dreyfus-Brisac, a reproduit aussi, dans son ouvrage, cette ébauche de Rousseau, qui est une copie inachevée, sur les pages blanches de laquelle sont jetés quelques brouillons inédits, dont Rousseau ne s'est pas servi dans son texte définitif. Parmi ces brouillons, figure un morceau qui n'est pas encore assez connu, quoiqu'il ait déjà été imprimé quatre fois : par MM. Alexeieff, Bertrand, Dreyfus-Brisac, — et par moi-même, dans une notice sur les manuscrits de Rousseau que possède la Bibliothèque de Genève, notice qui a paru dans le *Journal de Genève* du 14 avril 1882. Voici ce morceau :

« Il est clair que l'acte civil doit avoir tous les effets civils, comme l'état et le nom des enfants, la succession des biens, etc.; les effets du sacrement doivent être purement spirituels. Or point du tout. Ils [1] ont tellement confondu tout cela que l'état des citoyens et la succession des biens dépendent uniquement des prêtres. Il dépend absolument du clergé qu'il ne naisse pas dans tout le royaume de France un seul enfant légitime, qu'aucun citoyen n'ait droit aux biens de son père, et que dans trente ans d'ici la France ne soit peuplée

1. On ne voit pas bien à qui se rapporte ce pronom *ils.* Le fragment que nous donnons ne se rattache pas à ce qui le précède dans le manuscrit.

que de bâtards. Tant que les fonctions des prêtres auront des effets civils, les prêtres seront les vrais magistrats. Les assemblées du clergé de France sont à mes yeux les vrais États de la nation.

« Voulez-vous de ceci un exemple attesté, mais presque incroyable : vous n'avez qu'à considérer la conduite qu'on tient avec les protestants du royaume.

« Je ne vois pas pourquoi le clergé de France n'étendrait pas à tous les citoyens, quand il lui plaira, le droit dont il use actuellement sur les protestants français. L'expérience ayant fait sentir à quel point la révocation de l'Édit de Nantes avait affaibli la monarchie, on a voulu retenir dans le royaume, avec les débris de la secte persécutée, la seule pépinière de sujets qui lui reste. Depuis lors, ces infortunés, réduits à la plus horrible situation où jamais peuple se soit vu, depuis que le monde existe, ne peuvent ni rester ni fuir. Il ne leur est permis d'être ni étrangers, ni citoyens, ni hommes. Les droits mêmes de la nature leur sont ôtés; le mariage leur est interdit; et, dépouillés à la fois de la patrie, de la famille et des biens, ils sont réduits à l'état des bêtes.

« Voyez comment ce traitement inouï suit d'une chaîne de principes mal entendus. Les lois du royaume ont prescrit les formes solennelles que devaient avoir les mariages légitimes, et cela est très bien entendu. Mais elles ont attribué au clergé l'administration de ces formes, et les ont confondues avec le prétendu sacrement. Le clergé de son côté, refuse d'administrer le sacrement à qui n'est pas enfant de l'Église; et l'on ne saurait taxer le refus d'injustice. Le protestant donc ne peut pas se marier selon les formes prescrites par les lois, sans renoncer à sa religion; et le magistrat ne reconnaît de mariages légitimes que ceux qui sont faits selon les formes prescrites par les lois. Ainsi l'on tolère et l'on proscrit à la fois le peuple protestant; on veut à la fois qu'il vive et qu'il meure. Le malheureux a beau se marier, et respecter dans sa misère la pureté du lien qu'il a formé : il se voit condamné par les magistrats; il voit dépouiller sa famille de ses biens, traiter sa femme en concubine et ses enfants en bâtards; le tout, comme vous voyez, juridiquement et consé-

quemment aux lois. Cette situation est unique; et je me hâte de poser la plume, de peur de céder au cri de la nature qui s'élève et gémit devant son auteur. »

Pourquoi Rousseau a-t-il laissé de côté cette page éloquente? Il n'est pas difficile de le savoir : il suffit de se rappeler ce qu'il a dit au livre IX des *Confessions*, à propos des écrits de l'abbé de Saint-Pierre, dont il s'était chargé de faire l'extrait :

La plupart étaient ou contenaient des observations critiques sur quelques parties du gouvernement de France, et il y en avait même de si libres, qu'il était heureux pour lui de les avoir faites impunément. Mais dans les bureaux des ministères, on avait de tout temps regardé l'abbé de Saint-Pierre comme une espèce de prédicateur plutôt que comme un vrai politique, et on le laissait dire tout à son aise, parce qu'on voyait bien que personne ne l'écoutait. Si j'étais parvenu à le faire écouter, le cas eût été différent. Il était Français, je ne l'étais pas; et en m'avisant de répéter ses censures, quoique sous son nom, je m'exposais à me faire demander un peu rudement, mais sans injustice, de quoi je me mêlais.

Heureusement, avant d'aller plus loin, je vis la prise que j'allais donner sur moi, et me retirai bien vite. Je savais que, vivant seul au milieu des hommes, et d'hommes tous plus puissants que moi, je ne pouvais jamais, de quelque façon que je m'y prisse, me mettre à l'abri du mal qu'ils voudraient me faire. Il n'y avait qu'une chose en cela qui dépendît de moi : c'était de faire en sorte au moins que quand ils m'en voudraient faire, ils ne le pussent qu'injustement. Cette maxime, qui me fit abandonner l'abbé de Saint-Pierre, m'a fait souvent renoncer à des projets beaucoup plus chéris.

Qu'on se reporte à la page plus haut citée, sur l'état civil des protestants : on verra qu'elle contient assurément *des observations critiques, et même libres, sur le gouvernement de France.* Jean-Jacques a suivi sa maxime, et supprimé cette critique; il est permis de se demander si l'idée qu'il avait eue un moment, d'élever la voix en faveur des protestants opprimés, n'était pas un des *projets chéris* auxquels il a fait une allusion voilée.

Pendant les années qui suivirent sa rentrée dans l'Église protestante, Rousseau s'était montré quelquefois presque

partial en faveur du protestantisme. M. Fontaine l'a remarqué dans une de ses notes sur la *Lettre à d'Alembert* (page 113); en voici deux autres exemples, du même temps.

Le fragment inédit que j'ai cité plus haut se termine par cette phrase qui ne se rattache pas au reste, Rousseau jetant sur son papier des idées sans suite, au moment où elles lui venaient :

L'expérience apprend que de toutes les sectes du christianisme, la protestante, comme la plus sage et la plus douce, est aussi la plus pacifique et la plus sociale. C'est la seule où les lois puissent garder leur empire, et les chefs leur autorité.

Et dans l'*Émile*, au milieu du livre V, Rousseau a dit :

Je n'avancerai point ce que je vais dire sans crainte de prendre un préjugé pour une observation ; mais il me semble qu'en général, dans les pays protestants, il y a plus d'attachement de famille, de plus dignes épouses et de plus tendres mères que dans les pays catholiques.

La position que Rousseau, à ce moment de sa vie, entendait avoir vis-à-vis des dogmes de son Église et des opinions du clergé protestant, il l'a exprimée en termes couverts, mais bien compréhensibles, à la fin de la *Nouvelle Héloïse* (partie VI, onzième lettre) quand il raconte les derniers jours de Julie, et lui fait dire au ministre qui la visite : « J'ai vécu et je meurs dans la communion protestante, qui tire son unique règle de l'Écriture sainte et de la raison... », et tout ce qui suit. Cette espèce de profession de foi, jetée au milieu d'un roman, ne fut pas relevée par les membres du clergé genevois qui étaient en correspondance avec Rousseau. Il prit, à tort, leur silence pour une espèce d'acquiescement ; et de ce malentendu résulta la surprise qu'il a exprimée dans ses lettres à Moultou des 22 juin, 24 juillet et 8 octobre 1762, après que les Syndics et Conseil de Genève eurent flétri l'*Émile*, et que les pasteurs Vernes et Vernet lui eurent dit nettement ce qu'ils pensaient de ce livre.

Mais au moment même où l'attitude du clergé genevois l'étonnait ainsi et le mécontentait, le mandement de l'archevêque de Paris l'amenait à reprendre la plume. Et alors, dans

la lettre qu'il adressa au prélat, sentant que son exil lui rendait sa liberté vis-à-vis du gouvernement français, il ne craignit plus d'insérer çà et là, en faveur des protestants opprimés, quelques passages où il donne essor aux mêmes sentiments qu'il avait éloquemment exprimés dans la page qu'on a retrouvée en ces derniers temps.

EUGÈNE RITTER.

SÉANCES DU COMITÉ

10 *mars* 1896

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Charles Waddington, vice-président, MM. Charles Read, président honoraire, baron Fernand de Schickler, président, Alfred Franklin, trésorier, N. Weiss, secrétaire, et MM. G. Bonet, Maury, O. Douen, J. Gaufrès, A. Lods, Frank Puaux, G. Raynaud, A. Réville et E. Stroehlin.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. de Schickler exprime les regrets que la mort de Mme veuve Goffart, née Torras, nous inspire. Elle éprouvait pour notre œuvre plus que de l'intérêt. Elle recueillait, autant que l'état précaire de sa santé le lui permettait, tout ce qu'elle pensait de nature à rendre service à la *France protestante* et à notre Bibliothèque. Et elle a tenu à faire figurer notre Société sur son testament pour une somme de 2,000 francs qui sera capitalisée en rentes 3 p. 100 sur l'État.

Puis M. de Schickler introduit maîtres Poletnich et Tollu en présence desquels M. le président donne lecture entière :

1. De l'expédition délivrée par Me Poletnich, notaire à Paris, d'un acte reçu par lui et Me Houel, son collègue, notaire à Paris, le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, aux termes duquel M. le baron de Schickler, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, a fait donation entre vifs et irrévocable à la Société de l'Histoire du Protestantisme français d'une propriété sise à Paris rue des Saints-Pères, n° 54, où sont installés les bureaux et la Bibliothèque de ladite Société, ainsi que de la Société biblique protestante de Paris.

2. De la lettre de Me Delorme, notaire à Paris, du 24 février dernier, annonçant le legs de Mme veuve Goffart, née Torras.

Le comité adresse à M. le baron F. de Schickler l'expression de

sa profonde gratitude et accepte, sous réserve de l'autorisation de l'administration supérieure, la donation faite par son président, ainsi que le legs de Mme Goffart.

Le comité prend ensuite connaissance du sommaire du **Bulletin** de mars et s'entretient de l'assemblée générale qui, suivant les usages, devrait se tenir le 16 avril prochain. Le secrétaire déclare qu'il lui est impossible de s'en occuper actuellement et aucun autre membre de la Société ne pense pouvoir être prêt à offrir une lecture à si courte échéance. M. A. Réville ayant proposé de faire coïncider notre assemblée avec la fête de la Réformation, cette proposition est provisoirement adoptée à l'unanimité.

Bibliothèque. — M. de Schickler annonce la souscription aux *Registres des Églises wallonnes de la Barrière;* elle n'a réuni jusqu'ici que 100 souscripteurs. La Société s'inscrit pour 5 exemplaires. M. de Schickler cite à ce propos la belle publication entreprise par la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes, c'est-à-dire le *Livre synodal contenant les articles résolus dans les synodes des Eglises wallonnes des Pays-Bas* de 1563 à 1685. — Ce volume, précédé d'une introduction et suivi d'excellentes tables alphabétiques, fait grand honneur à nos collègues et à l'imprimerie Jean Enschédé et fils de Haarlem.

14 *avril* 1896

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Bonet-Maury, Douen, Frossard, J. Gaufrès, F. Kuhn, A. Lods et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président annonce la mort, nullement attendue encore, de notre ami et membre honoraire, M. A.-J. Enschédé, survenue à Haarlem le 19 mars, peu après que notre *Bulletin* de février eût annoncé (p. 102), l'impression par ses soins généreux de sa Table générale. Notre Société perd en M. Enschédé un membre dévoué, que nos travaux passionnaient, et elle offre à la Commission pour l'Histoire des Églises wallonnes, encore bien plus sérieusement atteinte par cette perte, l'assurance de toute sa sympathie.

Bulletin. — En même temps que le sommaire du numéro d'avril, le secrétaire et le président communiquent quelques lettres, entre autres, de MM. Heyer, de Genève, Baird, des États-Unis, et Wickham, de Paris, qui nous demandent des renseignements sur des thèses soutenues à Genève aux XVIe et XVIIe siècles, sur les copies de lettres de Th. de Bèze que nous a transmises Mme Baum,

ou rectifient quelques erreurs des articles sur *Paris protestant au XVIe siècle.*

Bibliothèque. — Mme la comtesse de Laubespin y a fait déposer les papiers et livres que feu M. de Laubespin avait réunis sur Coligny. — M. le pasteur Sabatier lui a envoyé un volume de Sadolet, *Commentaires sur l'Épître aux Romains* (Venise, 1536) ; — M. Garreta lui donne le portrait (sur soie), de *Servatus Gallaeus Roteradamensis*, et une copie d'extraits de Brantôme aux armes des Châtillons. — Le secrétaire lui remet les deux volumes *le Vatican et la Civilisation et la France chrétienne.* — Enfin M. de Schickler apporte trois manuscrits :

A. *Discours véritable des actions et comportemens de M. de Chastillon pendant le temps qu'il a esté à Millau*, 1587.

B. *Actes des synodes nationaux*, de 1726 à 1763, et *provinciaux du Bas-Languedoc*, de 1716 à 1790, revêtus de signatures originales.

C. Un dossier de pièces manuscrites intéressant surtout l'*Eglise de Noyers en Bourgogne* (correspondance du pasteur Bollenat, etc.), au XVIIe siècle.

9 *juin* 1896

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Douen, Gaufrès, W. Martin, F. Puaux, Ch. Read, A. Réville et N. Weiss. — MM. Bonet-Maury, Franklin, Frossard, Kuhn et Stroehlin se sont fait excuser.

Bulletin et Correspondance. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire donne communication du sommaire du numéro sous presse, et exprime le regret, auquel tous s'associent, que l'impression de la *Table des noms de personnes*, qu'on demande si souvent à consulter, soit de nouveau remise à une date indéterminée par la mort de notre si regretté collègue, A.-J. Enschédé. — Il signale ensuite une note du *Foyer protestant*, du 15 avril, qui a été reproduite dans plusieurs journaux et d'après laquelle, en 1698, il y avait, selon Bâville, dans les diocèses d'Alais, d'Uzès, de Nîmes, de Mende et de Montpellier, 133,579 nouveaux convertis, chiffre opposé à celui de 150,763, nombre des protestants habitant actuellement la même région. M. E. Atger, pasteur à Bernis, qui a fourni cette statistique au *Foyer*, écrit qu'il l'a extraite de l'*Histoire des Camisards*, de A. Court. Elle est sans doute identique à celle extraite également des mémoires de Bâville, autrefois au « dépôt du Louvre », et qu'on trouve dans les papiers de Rulhières à la Bibliothèque nationale (français 7045, pl. 97).

Celle-ci, également de l'année 1698, indique pour *tout* le Languedoc :

Gentilshommes, anciens catholiques....	4,046
Gentilshommes, nouveaux convertis....	440
Autres habitants, anciens catholiques...	1.238,927
Autres habitants, nouveaux convertis...	178,483

soit un totat de plus de 179,000 protestants, puisque les gentilshommes ne figurent que comme chefs de famille et les autres habitants sont comptés par tête. —Quoi qu'il en soit, comme le dit M. le pasteur Atger, il y aurait avantage, pour l'avenir, à faire nous-mêmes, peut-être par l'intermédiaire de notre Société d'Histoire, le recensement dont, pour les époques disparues, nous ne connaissons que des fragments imparfaits.

Le président communique une lettre de M. le pasteur Rabaud, président du consistoire de Montauban, nous informant qu'un tableau des pasteurs ayant exercé le ministère dans le ressort de ce consistoire, a été dressé pour cette Église. — M. le Dr Baird, de New-York, demande des extraits des lettres de Th. de Bèze données par Mme Baum. — M. le marquis de Ruvigny de Raineval annonce, d'Angleterre, la prochaine publication d'un ouvrage considérable sur Ruvigny. — Mrs Lawton, de la Société huguenote de New-York, regrette que notre *Bulletin* ne soit pas envoyé à cette Société, issue de la nôtre.

Bibliothèque. — Le président lui apporte, entre autres, un exemplaire sur vélin des lettres patentes de décembre 1789, sur le décret de l'Assemblée nationale pour l'admission des non-catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires. — Il y joint une très curieuse lettre adressée par le marquis de Ségur, le 26 juin 1826, à Lamennais, lequel avait complaisamment traité les protestants de Jacobins. Cette lettre, réfutant cette calomnie au moyen de faits authentiques et fort peu connus, sera publiée dans le *Bulletin*. — M. de Schickler dépose aussi un billet autographe de l'évêque de Coutances, du 29 janvier 1733, sollicitant une lettre de cachet pour faire mettre aux nouvelles catholiques de Saint-Lô deux demoiselles *Bouillon* soupçonnées de vouloir émigrer. — M. Ch. Read offre un brevet sur parchemin, de Louis XV, accordant au sieur *Jacques Guénin*, de Rémuzat en Provence, les biens de son oncle *Claude Jouve*, religionnaire fugitif, 5 juin 1772. — M. F. Teissier a envoyé quelques vieux papiers, parmi lesquels l'inventaire des meubles et livres du pasteur *Jacques Farjon*, 10 sept. 1682.

Enfin Mme la baronne de Neuflize a envoyé un lot de livres,

au nombre desquels une traduction latine de la première édition du *Réveille-matin des françois : Dialogus, quo multa exponuntur quae lutheranis, et hugonotis gallis acciderunt.* Oragniæ, excudebat Adamus de Monte. M.D. LXXIII ; — *Le songe mystérieux arrivé à une dame protestante de la ville de Mazères, interprété par le supérieur du séminaire de Mirepoix*, en 1770. Pamiers, chez Jean-Pierre Faye, 1770 ; — *Fasciculus epistolarum latine et gallice in quibus Ludovicus Molinaeus satisfacere conatur celeberrimo Theologo Dr Johanni Claudio...* Eleutheropoli juxta exemplar Londinense, 1676, etc.

16 *octobre* 1896

Courte réunion, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler. La lecture du procès-verbal de la dernière séance est remise à la prochaine, celle-ci devant être uniquement consacrée aux mesures à prendre en vue du **jubilé de M. le professeur A.-L. Herminjard** qui doit avoir lieu à Lausanne, le 7 novembre prochain. M. de Schickler est, entre autres, chargé de rédiger et si possible de lire lui-même une adresse qui accompagnera la remise à M. Herminjard du prix E. Bersier. (Voir cette adresse dans le compte rendu du jubilé que renferme le *Bulletin* du 15 novembre, p. 612 à 616.)

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

A Nieulle en Saintonge, le 11 octobre 1896
Les Chasseloup-Laubat, Garesché et autres familles huguenotes de Saint-Sornin ès iles de Marennes

Le dimanche 11 octobre dernier, grâce à l'initiative de la *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis*, trois plaques commémoratives ont été inaugurées : sur la tour de Broue, commune de Saint-Sornin (Charente-Inférieure) **A Duguesclin, vainqueur des Anglais à Broue en 1372.** — A Toucheronde (même commune de Saint-Sornin), sur une maison où est **né le 18 août 1754 François de Chasseloup-Laubat, général, pair de France, mort le 6 octobre 1833.** Cette deuxième plaque consacre les services rendus à la France par une vieille famille saintongeaise qui serait sans doute, — comme tant d'autres et non des moindres, — restée protestante, si les dragons et la Révocation n'avaient insinué que, pour plaire à Sa Majesté, il fallait désormais se soumettre à l'Église catholique, apostolique et romaine. François de Chasseloup-Laubat descendait, en effet, di-

rectement de *Jean Chasseloup*, procureur au siège de Saintes au XVIe siècle, dont un petit-fils, *Nathanaël*, né le 26 avril 1613, devint le sieur de Laubat, avocat au parlement de Bordeaux, mort en 1667 après avoir épousé, en 1641, *Jeanne Esneau de la Clisse*[1].

La troisième plaque a été posée, au Petit-Nieulle, en face de la mairie et de l'école, sur une maison qui appartient aujourd'hui à la famille de M. Amer Pelet, l'ancien pasteur de Nieulle; nous devons au pasteur Lombard, de Belleville (Paris), la photographie ici reproduite. Cette maison a été construite au XVIIIe siècle par un des

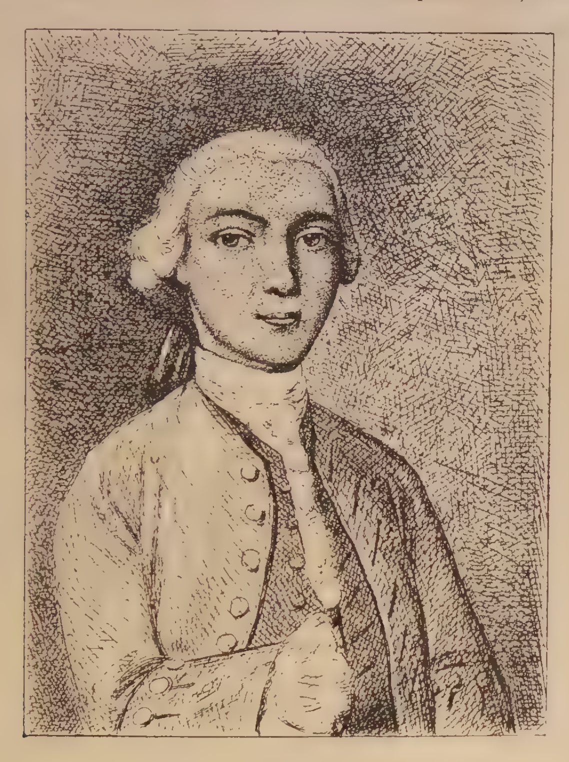


négociants saintongeais qui entretinrent en France l'habitude des entreprises coloniales. Il s'appelait *Isaac Garesché*, d'une vieille famille protestante des îles de Marennes, petit-fils d'un *Jean Garesché* qui fut contraint d'abjurer à la Révocation, mais n'en persista pas moins à professer la foi proscrite. Isaac, dont les quatre sœurs : *Jeanne*, *Marie-Elisabeth*, *Suzanne* et *Jeanne-Esther* furent enfermées comme religionnaires, par lettres de cachet en 1727[2], se maria une première fois (1721) avec *Marthe-Renée Guibert*, sœur

1. Voy. *France protestante*, 2e éd., IV, 100, où on lit, par erreur, *Espeau de Lallisse*.

2. *France prot.*, 2e éd., VI, 839, article à compléter.

cadette de la seconde femme de son père, et en deuxièmes noces (17 février 1735), avec *Marie-Anne Monbeuille*, de Cozes, qui avait été internée de force, en 1730, aux religieuses de Sainte-Claire de Saintes. De ce second mariage naquirent dix enfants. Des cinq filles la seconde, *Henriette*, épousa (15 mai 1773) *Jean Garrisson*, négociant à Villebourbon-lès-Montauban, et la quatrième, *Marie-Adé-*



laïde, femme de *Guillaume Dubois*, de Saujon, eut pour petit-fils, *Jacques*, mort à Saujon en 1880, en laissant un million à la ville de Marennes pour la construction d'un hôpital.

Des cinq fils les quatre aînés, *Daniel*, *Pierre-Isaac*, *Jean du Rocher* et *Pierre de la Prée*, firent un grand commerce, surtout de sucre, tant à La Rochelle, où Daniel s'établit, qu'à Saint-Domingue, où ils avaient des exploitations au Bouscassin, au Cap et à Port-au-Prince. Des affaires à si grande distance comportaient beaucoup de risques. Ainsi celles de Daniel furent très compromises par la révolte de Saint-Domingue, ce qui ne l'empêcha pas de faire à La Rochelle, en 1791, un don patriotique de 16,000 livres et un autre de 50,000 à l'As-

semblée nationale[1]; et en 1793 un de ses navires fut pillé par les Portugais, d'où une perte de 530,441 livres.

Pierre-Isaac, né à Nieulle le 20 juin 1738, étudia au collège de Caen, apprit le commerce à La Rochelle, y épousa, par le ministère du pasteur Dugas (1761), *Françoise-Jeanne Aliès*, passa plusieurs années à Saint-Domingue, et se fixa à Nieulle à partir de 1778. Là il se livra à l'agriculture, améliorant ses propriétés, recevant beaucoup, et s'intéressant non moins activement à la réorganisation de l'Église protestante de Nieulle dont il fut un des principaux anciens[2]. — Le 21 mars 1789 il fut élu le premier, à la pluralité des suffrages, député du Tiers-État de la généralité de Saintonge aux États-Généraux, où il fit partie des comités des finances et des colonies. Le 6 décembre 1793, après avoir refusé les fonctions de député à la Convention, il fut acclamé président du Conseil général et le 12 octobre 1795, administrateur, puis président du conseil d'administration de son département. Il présida enfin l'assemblée électorale du canton de Marennes de 1808 à 1812. Voici le libellé de la plaque qui a été posée à Nieulle sur sa maison : **Ici est né le 20 juin 1738 Pierre-Isaac Garesché, député aux États-Généraux, décédé le 13 mars 1812.**

Le compte rendu de la fête du 11 octobre 1896, rehaussée par la célébration de la messe à l'église de Saint-Sornin (*Revue de Saintonge* du 1er nov., p. 390 ss.), évite naturellement, avec le plus grand soin, de rappeler que Pierre-Isaac Garesché fut, jusqu'à sa mort, un protestant fidèle, à une époque où il y avait quelque mérite à ne pas se conformer aux opinions du plus grand nombre. — On trouvera sur sa famille une note détaillée dans la même *Revue* du 1er juillet dernier, et aussi dans un ouvrage de l'abbé Gélézeau sur **Saint-Sornin, Nieulle, Broue et isles de Marennes**[3].

Ce petit volume, illustré par M. l'abbé Patour, curé de Nieulle, et où se voit un portrait de Pierre-Isaac Garesché, identique à celui que nous donnons ici, est, d'ailleurs, utile à consulter. Il s'y trouve

1. Voici un acte du *Comité de sûreté générale de la Convention* du 5 avril 1793 qui « déclare que le citoyen Daniel Garesché, négociant, ci-devant maire de La Rochelle, qui, en 1792, a fait hommage à la nation d'une somme de cinquante mille livres pour les frais de la guerre, est retenu à Paris auprès de la Convention nationale par la poursuite d'une affaire importante soumise à l'examen et la discussion du comité de la marine ; en conséquence le Comité invite toutes les autorités constituées et la force publique à donner au citoyen Garesché secours et protection en cas de besoin ». (Comm. de M. P. Pelet.)

2. Voy. *Bull.*, 1892, p. 475 ss. (Comm. du même.)

3. Par l'abbé C. Gélézeau et E. Tauzin, un volume in-18 de 254 pages, La Rochelle, imprimerie Noël Texier, 1896.

entre autres, d'intéressantes notices, comme ne peuvent en rédiger que des écrivains familiers avec l'histoire locale, sur les fiefs et domaines de cette région (p.166 à 214). — Celui de Toucheronde appartint, au XVIIe siècle, à une famille huguenote originaire de Bretagne, les *Couyer*, dont un membre *Barthélemy* Couyer, sieur des Palus et de Toucheronde, né le 7 février 1636, fut marié à Laubat (commune de Saint-Sulpice de Royan), le 24 décembre 1664, à *Jehanne Chasseloup de Laubat*, et mourut le 2 mars 1693. — Celui de La Prée eut pour propriétaires, à partir du XVIe siècle, les *Vieulle*, autre famille huguenote; il passa, en 1783, entre les mains de Pierre Garesché, dont un fils, *Pierre-Isaac*, acheta (1844) aux héritiers de *Marianne* Garesché, fille du député et veuve de René Échassériau, une pièce de prés de 12 hectares dite le Jas des Grèles, dont par testament du 30 janvier 1851, il donna la jouissance aux pauvres des communes de Saint-Sornin, Saint-Just et Marennes. — La Cateline ou Catherine appartenait aux *Vidaud*, aussi protestants. — La seigneurie de la Massonne était le fief des *Lemoyne*. *Pierre* Lemoyne épousa *Madelaine Pastru*, fille du pasteur Isaac Pastru, laquelle devenue veuve, se remaria, le 30 janvier 1655, avec *Jacob de Saint-Légier*, seigneur de Beauregard en Chaillevette, etc., etc.

On voit par ces quelques notes sur les souvenirs laissés dans ce coin de la Charente-Inférieure par les huguenots d'autrefois, combien l'abbé C. Gélézeau et son collaborateur E. Tauzin, avaient raison d'écrire, au commencement de leur petit livre, p. 43, que la Réforme est une *audacieuse négation de quinze siècles de christianisme !!*

N. W.

CORRESPONDANCE ET NOTES DIVERSES

Débuts de l'imprimerie à Montpellier. — « Vous avez donné, dans le *Bulletin* de septembre dernier, p. 504, le titre d'un ouvrage curieux et rare que possède la Bibliothèque de notre Société : POURPARLÉ || entre JEAN GIGORD, || MINISTRE... etc. Vous supposez, d'après le titre, que cette plaquette a été imprimée à Montpellier. Mais voici ce que l'on trouve, à ce sujet, dans les *Mémoires-journaux* de l'Estoile, IX, 127 (éd. Jouaust) : « Le lundi 8e P. Le « Bret m'a apporté de Charenton une Conférence entre le ministre « Gigord et le Père Cotton, jésuiste, imprimée nouvellement à « Montpellier (*hoc est* Paris) et par lui-mesme... » C'est donc à Paris qu'au témoignage de l'Estoile, cet opuscule a vu le jour.

CH. PRADEL.

Je remercie notre correspondant de cette rectification, car dans l'opuscule dont il est question, il n'y a, en effet, guère que le titre qui m'ait autorisé à supposer que MONTPELLIER signifiait, imprimé chez *Jean Gillet.* — Les caractères typographiques ne ressemblent pas à ceux des deux plaquettes sorties des presses de Jean Gillet, que j'ai pu consulter. Mais l'impression étant plus soignée que celle qu'on rencontre dans les ouvrages sortis des presses parisiennes à cette époque, j'avais cru pouvoir attribuer cet opuscule à un typographe plus soucieux de son art, comme celui dont M. E. Bonnet a heureusement rappelé les services. N. W.

Jean Calvin, par E. Doumergue. — Le nombre de souscriptions nécessaire pour assurer la publication de l'ouvrage de M. le professeur Doumergue sur *Jean Calvin* ayant été atteint et dépassé, le tome Ier est actuellement sous presse. Quelques personnes nous ont fait observer que les mois de juillet, août et septembre, pendant lesquels la souscription a été ouverte, sont pour plusieurs une époque de vacances et de voyages, et nous ont demandé en conséquence de proroger le terme fixé pour la clôture. Nous accédons volontiers à ce désir. La souscription restera donc ouverte jusqu'au 31 décembre 1896. A partir de ce moment le prix de chaque volume sera porté à 25 francs au lieu de 20 francs. On peut adresser les souscriptions, soit à l'auteur, M. le professeur Doumergue à Montauban, soit aux éditeurs soussignés.

GEORGES BRIDEL et Cie à LAUSANNE.

Registres de la Barrière. — Les éditeurs de ce volume dont il a été rendu compte ci-dessus, p. 556-558, nous font observer que la souscription, ouverte il y a longtemps déjà, est *close*, et qu'en conséquence le prix de l'ouvrage a été porté de 6 fr. 75 à 9 francs. On le trouvera, en outre, non chez M. le pasteur Trocmé, mais chez *M. Roland*, *imprimeur*, *rue Saint-Lazare*, *le Cateau* (*Nord*), chez lequel les derniers exemplaires ont été déposés.

Famille Thioult de la Luzerne. — Voici tout ce que j'ai trouvé sur cette famille et sur ses alliances (Voy. plus haut, p. 529 à 542) :

Thioult : d'argent, à deux flammes de gueules en fasce, accompagnées de trois merlettes de sable.

Jean
|
Louis
|
Jacques
|
Arthur-Antoine

Arthur-Antoine Thioult, écuyer, sieur de *Rucqueville et Vaussieu*, 29 ans (en 1644) R. P. R., demeurant à Vaussieu, sergenterie de Creully, élection de Caen.

Jean épousa demoiselle *Catherine de Guerville* en 1546;

Louis, demoiselle *Suzanne de Saint-Ouen* en 1595;

Jacques, *Marguerite de Béringhen* en 1626.

Les de Thioult étaient de petite mais bonne noblesse, ayant prouvé en 1666 quatre degrés sans anoblissement connu.

Poursuivant mes recherches, j'ai trouvé encore que :

Marguerite de Thioult avait épousé *Victor de Chaumontel*, écuyer;

Esther, en 1623, *Anne Cornet*, écuyer;

Anne, en 1640, *François Ferrand*, écuyer;

Suzanne, en 1656, Jean III *Meslin de Campigny*, écuyer;

Renée, en 1596, *Pierre Allain*, écuyer.

Le fils de Anne Cornet et d'Esther de Thioult avait épousé une demoiselle de *Bricqueville de Colombières*, dont le père était seigneur de la Luzerne.

Et enfin *Gilles*, fils d'Adrien Cornet, avait épousé en 1581 une *Marguerite de la Luzerne*.

Les de *Bricqueville de Colombières* étaient protestants; un Colombières a joué un grand rôle dans les guerres de religion (Saint-Lô), il était le gendre de Montgommery.

Les Cornet étaient catholiques, toutefois ils s'alliaient volontiers à des protestants, Thézard, Thioult.

Les Ferrand et les Meslin de Campigny étaient également catholiques.

Je n'ai pas trouvé de traces d'une dame de Sigouville, ni de Thioult qualifié *de la Luzerne*. S'il s'en est rencontré un de cette dénomination, je pense qu'il l'aurait prise, non du fief de la Luzerne, à Bernières-sur-Mer, mais de la paroisse de la Luzerne, sergenterie Herault, élection d'Avranches, dont les de Bricqueville ont été seigneurs. C. Osmont de Courtisigny.

Famille Mirial. — Permettez-moi de vous demander rectification d'une erreur qui intéresse la mémoire de mon vénéré père, *Léon Albaric*, ancien président du Consistoire de Florac, mort en 1874, après plus d'un demi-siècle d'éminents services rendus à nos Églises des Cévennes, que ne peut ignorer aucun de ceux qui en sont sortis. — Dans une note qui accompagne un article publié dans votre nº du 15 octobre sur le Pasteur d'Anduze, Jean Mirial, qui aurait abjuré sous la Terreur son titre de ministre de l'Évangile pour professer publiquement le culte de la déesse Raison, l'auteur de cet

article avance que mon père aurait épousé la fille du pasteur renégat en question. Or, j'avoue humblement qu'avant la lecture dudit article, le nom du pasteur Mirial m'était parfaitement inconnu; à plus forte raison est-il complètement étranger à ma famille. Mon père ne s'est marié qu'une fois, et cela avec une demoiselle *Florence Liautard*, de Florac, dont les deux enfants survivants sont Mme de Pomaret, femme d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, et le signataire de cette lettre. Je serais très curieux de savoir sur la foi de quels documents M. Teissier a pu fonder cette singulière erreur[1], et je l'adjure ici de m'en donner personnellement connaissance.

ERN. ALBARIC,
Professeur au Lycée de Nîmes.

NÉCROLOGIE

M. le pasteur Othon Cuvier

Le 9 novembre 1896 s'est endormi paisiblement, à Nancy, après quelques jours de maladie, M. Othon Cuvier, ancien pasteur de l'Église réformée de Metz, pasteur honoraire de celle de Nancy, chevalier de la Légion d'honneur. Avec lui s'éteignait toute une lignée de pasteurs, originaires du Pays de Montbéliard, qui ont servi nos Églises depuis 160 ans, de père en fils, sans interruption.

M. O. Cuvier, né à Nancy le 6 novembre 1812, était le fils aîné du pasteur Rodolphe Cuvier, qui exerçait depuis trois ans dans cette ville le saint ministère et les fonctions de professeur au lycée. Il fit ses classes dans cet établissement secondaire jusqu'en 1831, après quoi il entra, le 13 novembre de la même année, au séminaire de Saint-Guillaume à Strasbourg. Il y resta jusqu'en 1834 et acheva ses études théologiques par un voyage à Genève et dans les universités allemandes.

C'est en 1838 qu'il reçut vocation de l'Église de Metz, alors vacante par la démission de M. Michel Nicolas, et qu'il commença ce ministère si actif, si honoré, si fructueux que les événements de 1870 devaient interrompre douloureusement. L'Église de Metz, une des plus considérables de notre France protestante d'autrefois, retrouva, grâce à M. Cuvier, sinon son ancienne prospérité, — irréparable-

1. Mlle Coraly Mirial épousa *un pasteur de la Consistoriale de Florac*, M. Sirven, dont un fils est pasteur d'Orléans-campagne. Nous avons confondu, par inattention, les deux pasteurs qui ont été en fonctions ensemble dans la même consistoriale. F. T.

ment détruite par la Révocation de 1685, — du moins une place honorable et indiscutée dans cette ville où les anciens souvenirs des Paul Ferry et des Ancillon n'étaient pas effacés. Dire que le nom de M. Cuvier peut être inscrit sans exagération à la suite de ces noms illustres, c'est faire le plus bel éloge de son caractère et de son œuvre. Le siège de Metz, en 1870, le trouva à son poste, organisant une ambulance dans l'école protestante, et se prodiguant, avec sa vaillante compagne, pour le soulagement des blessés et de la population civile. Lors de la conclusion de la paix, M. Cuvier voulut rester fidèle au drapeau de la France vaincue, et se sépara, non sans déchirement, de son Église profondément modifiée par l'immigration allemande. Il se retira dans sa ville natale, à Nancy, où le consistoire fut heureux de lui confier le nouveau poste de pasteur créé par décret du 5 octobre 1871. C'est là, et jusqu'à l'heure de sa retraite, en 1883, qu'il exerça une activité particulièrement bénie pour la paroisse de Nancy et pour les Églises voisines où son ministère et sa prédication étaient très appréciés.

Ainsi qu'on l'a dit, à ses funérailles, « comme il vivait lui-même « en habituelle communion avec son Sauveur, comme il prêchait « d'exemple avant de prêcher par sa parole, sa parole avait la force, « l'autorité, la vie. Elle était efficace pour la censure du péché et « pour la conversion du pécheur, pour la destruction de l'erreur et « l'édification du vrai, pour la consolation des affligés et la guéri- « son des blessés de la vie. Dieu seul sait combien il a fait de bien « aux âmes par la prédication fidèle de l'Évangile pendant son « beau et long ministère de quarante-cinq ans[1]. »

Personne n'était plus attentif à maintenir les droits de l'Évangile et la dignité du ministère; mais personne n'était plus étranger à l'esprit de secte et au parti pris. Une de ses dernières joies, la veille de sa mort, a été d'apprendre l'heureuse issue des Conférences de Lyon. Le respect et la vénération de tous — sans en excepter des catholiques très décidés — allaient naturellement à cette vie si pénétrée d'amour chrétien. De précieuses amitiés et de douloureux regrets en témoignent.

M. Cuvier a été un ami dévoué, et un ouvrier de la première heure de notre œuvre historique. Son nom figure en 1853 sur la première liste des membres de notre société, et il n'est guère de volumes de notre *Bulletin* où l'on ne lise quelqu'une de ses communications toujours documentées avec exactitude. L'histoire de l'Église réformée de Metz devait nécessairement attirer son atten-

1. Extrait du discours prononcé par M. le pasteur E. Nyegaard.

tion. Avec une patience de bénédictin, il transcrivit les vieux registres de l'Église et du Parlement, les chroniques, les livres de raison des familles protestantes, il établit la généalogie de ces familles — recherche immense qui à elle seule aurait suffi à l'activité de plusieurs érudits. Les principaux matériaux des annales historiques de l'Église de Metz furent ainsi réunis par le travail de longues années. La modestie de M. Cuvier et peut-être aussi la préoccupation d'une exactitude extrême l'ont empêché de mettre la dernière main à cette histoire qui aurait été définitive. A défaut du livre que nous ne verrons sans doute jamais, il nous laisse ses manuscrits, précieuse collection qui viendra rejoindre à la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères tant de pièces inédites et de livres rares dont il aimait à se dépouiller en faveur de notre Société.

Outre les articles dispersés dans les 44 volumes du *Bulletin*, M. Cuvier a rédigé d'excellentes notices pour l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, de M. Lichtenberger. La première et la seconde édition de la *France protestante* doivent beaucoup à sa collaboration. Les *Mémoires de l'Académie de Metz* contiennent une biographie des plus complètes de *Paul Ferry* (1870), et les *Mémoires de l'Académie de Stanislas de Nancy* une très substantielle étude sur les *Réformés en Lorraine et au pays Messin* (1883). Notons aussi la réédition devenue très rare, et copieusement annotée, de la *Persécution de l'Église de Metz par le sieur Jean Olry*, un recueil d'*Éphémérides des Martyrs protestants*, les *Trois martyrs de* 1525 *à Vic, Metz et Nancy* (1889) et les *Quinze sermons* publiés en 1885.

Le souvenir de cette vie de paix et de travail devait être rappelé ici, avec l'expression de notre profonde reconnaissance pour les exemples qu'elle nous laisse.

H. DANNREUTHER.

AVIS. — Nous pouvons annoncer, pour les premières livraisons de l'année prochaine, plusieurs Études et Documents du plus haut intérêt : — *Marguerite d'Angoulême et la Réforme* (A. Lefranc); — *La mort de Luther, avec portrait inédit, hors texte* (F. Kuhn); — *La population protestante de la Généralité de Montauban en* 1685 (G. Garrisson); — *Le Colloque de Montbéliard et Th. de Bèze* (A. Lods); — *Une plaquette inconnue d'A. d'Aubigné* (A.-L. Herminjard); — *La maison de Calvin à Noyon; — Un mémoire inédit de Bossuet* (N. Weiss), etc., etc. — Les *Tables* du *Bulletin* de 1896 accompagneront la première livraison de 1897. N. W.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5225. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. WEISS, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

LIVRES RÉCENTS DEPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

G. BAUM, E. CUNITZ, E. REUSS, **Joannis Calvini opera quae supersunt omnia**. Volumen LVI. Ce volume renferme la première partie de la **Bible française de Calvin**, se composant d'un *Avant-propos et dernier avis au lecteur*, signé E. Reuss et A. Erichson, et de la traduction, par Calvin (avec notes) des *cinq livres de Moïse et du Livre de Josué*, du *Livre des Psaumes*, du *Livre de Job*, du *Livre du prophète Isaïe* et du *Livre du prophète Osée*. Un vol. in-4° de x pages et 700 colonnes. Brunsvigae apud C. A. Schwetschke et filium, 1896.

A. DE DUFAU DE MALAUQUER. **Notices généalogiques béarnaises. Notice sur la maison de Gassion**. Un volume de 219 pages in-8°, veuve Léon Ribaut, libraire, 1896 (Index alphabétique).

CH. L. FROSSARD, pasteur. — **Mémoire sur les marbres des Pyrénées**, seconde édition, une brochure de 40 pages in-8°, Paris, Grassart, libraire, 1896 (Index alphabétique).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — **Département des imprimés. Répertoire alphabétique des livres mis à la disposition des lecteurs dans la salle de travail, suivi de la liste des catalogues.** Un volume de XVII-196 pages in-8°, Paris, Imprimerie nationale, 1896 (Plan).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — **Département des manuscrits. Catalogue alphabétique des livres imprimés mis à la disposition des lecteurs dans la salle de travail, suivi de la liste des catalogues usuels du département des manuscrits.** Un volume de 98 pages in-8°. Paris, Imprimerie nationale, 1895 (Index).

LOUIS GARDY. — **Société d'études psychiques de Genève. Le médium D. D. Home**, sa vie et son caractère, d'après des documents authentiques. Une brochure de 157 pages, in-18, Genève, Eggimann et Cie Paris, librairie des sciences psychologiques (1896).

ALFRED BERTEZÈNE. — **Le pape, l'Italie et la France. La Fiancée de San Remo**, épisode des guerres de l'Indépendance italienne. Une brochure de 32 pages in-18, Paris, librairie du Progrès, 1897.

Psaumes et Cantiques. Recueil publié par le synode de l'Église indépendante neuchateloise. Un volume de 519 pages in-18, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1897 (Table analytique renfermant des notices sur les auteurs des paroles et de la musique, pages 472 à 517).

5225. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.